

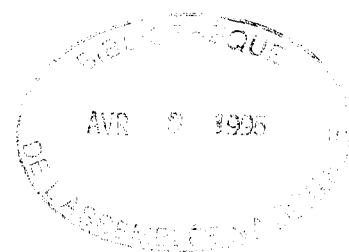
A11C63
A84
1995
04
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE
LA MAURICIE—BOIS-FRANCS
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

COMMISSION DE
LA MAURICIE—BOIS-FRANCS
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

AIIC63
ASC
1995
O-1
EX.1
9/12/95

Coordination, recherche et rédaction

André Trempe, Gaétan Désilets,
Marcel Bussière, Louis Perron,
avec la collaboration de Hugues Laroche

Secrétariat

Thérèse Beaudoin
Madeleine Thiffeault

Cartes

Sylvie Lambert, OPDQ, 1992

Révision

Membres de la Commission
M^{me} Renée Désilets
M^{me} Marie-Claude Gélinas

Edition

Secrétariat de la Commission
de la Mauricie - Bois-Francs

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE LA MAURICIE—BOIS-FRANCS
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24159-2



Trois-Rivières, le 15 mars 1995

M. Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport de la Commission de la Mauricie - Bois-Francs sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 2 février dernier.

Je profite de l'occasion pour vous faire part de ma très grande satisfaction à l'égard des travaux de notre commission régionale. Ce sentiment est également partagé par tous les commissaires de la Mauricie - Bois-Francs.

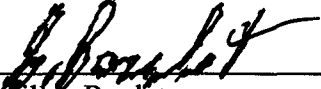
Enfin, je désire vous remercier pour la confiance que vous nous avez manifestée afin de mener à bien cette vaste opération démocratique.

Le président,

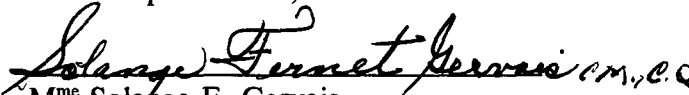
Gilles Boulet

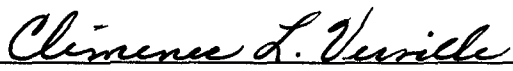
Nous les commissaires, nommés en vertu du décret 87-95 du gouvernement du Québec du 25 janvier 1995, signons le rapport de la Commission de la Mauricie - Bois-Francs sur l'avenir du Québec à Trois-Rivières, ce mercredi 15 mars 1995. Ce rapport reflète fidèlement les témoignages entendus ou reçus au cours de notre mandat.

Le président,

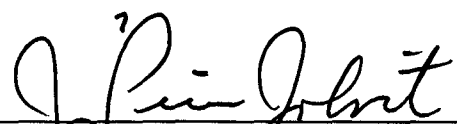

M. Gilles Boulet

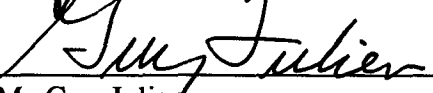
Les vice-présidentes,


M^{me} Solange F. Gervais


M^{me} Clémence L. Verville

Les membres,

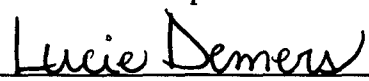

M. Jean-Pierre Jolivet

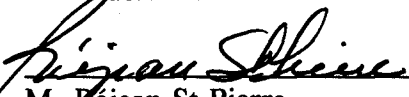

M. Guy Julier

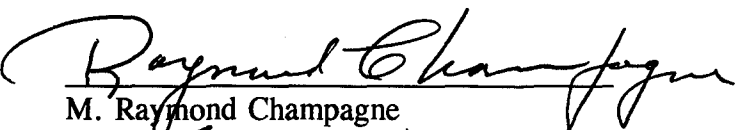

M. Yves Rocheleau

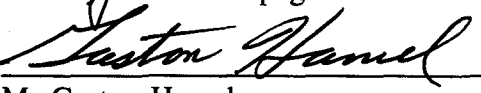

M. Norman Houle

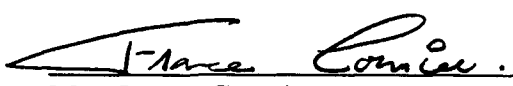

M. Pierre Lampron

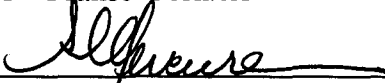

M^{me} Lucie Demers

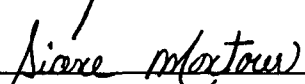

M. Réjean St-Pierre

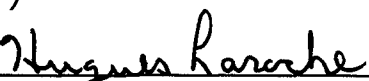

M. Raymond Champagne

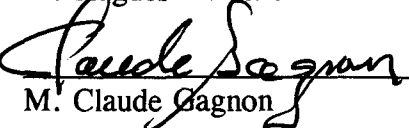

M. Gaston Hamel


M^{me} France Cormier


M. Gaétan Mercure


M^{me} Diane Montour


M. Hugues Laroché


M. Claude Gagnon

Signé en présence du secrétaire de la Commission,


M. Gaétan Désilets

TABLE DES MATIÈRES

1.	Remerciements	I
2.	Liste des membres de la Commission régionale	III
3.	Liste des tableaux	IV
4.	Liste des cartes et figures	V
5.	Abréviations et sigles	VI
6.	Principales caractéristiques de la Mauricie - Bois-Francs	1
7.	Introduction	7
8.	Bilan des témoignages et tendances constatées par la Commission	13
8.1	Commentaires généraux sur le mandat et l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec	17
8.1.1	Mandat confié à la Commission	17
8.1.2	Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec	18
8.2	Préambule	20
8.3	Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec	26
8.3.1	De la souveraineté (article 1)	26
8.3.2	Association économique (article 2)	29
8.3.3	Nouvelle constitution (article 3)	31
8.3.3.1	Charte des droits et libertés de la personne	34
8.3.3.2	Communauté anglophone	36
8.3.3.3	Nations autochtones	38
8.3.3.4	Décentralisation des pouvoirs aux instances locales et régionales	40
8.3.3.5	Autres éléments d'un projet de constitution	47
8.3.4	Territoire (article 4)	48
8.3.5	Citoyenneté (article 5)	50
8.3.6	Monnaie (article 6)	52
8.3.7	Traités (article 7)	54

8.3.8	Alliances internationales	55
8.3.8.1	ONU et organisations internationales (article 8) . . .	55
8.3.8.2	Commonwealth, francophonie OTAN, etc (article 9)	56
8.3.9	Continuité des lois	59
8.3.9.1	Continuité des lois et règlements fédéraux (article 10)	59
8.3.9.2	Pensions et suppléments de revenus (article 11) . . .	60
8.3.9.3	Autorités judiciaires (article 12)	61
8.3.9.4	Gestion du transfert des lois canadiennes (article 13)	62
8.3.9.5	Accès aux écoles anglaises (article 14)	63
8.3.10	Partage des biens et des dettes (article 15)	65
8.3.11	Entrée en vigueur	67
8.3.11.1	Dates de l'entrée en vigueur (article 16)	67
8.3.11.2	Question référendaire (article 17)	68
8.4	Opinions exprimées en regard de l'avant-projet de loi de la souveraineté . . .	72
8.5	Autres options constitutionnelles	75
8.6	Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi sur la souveraineté	76
8.6.1	Administration	76
8.6.2	Santé, services sociaux et conditions sociales	78
8.6.3	Économie et emploi	83
8.6.4	Institutions	87
8.6.5	Aménagement et développement du territoire	88
8.6.6	Éducation	91
8.6.7	Relations internationales et immigration	95
8.6.8	Culture, patrimoine et communications	98
8.7	Meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec	101
9.	Évaluation de la Commission	103
10.	Conclusion générale	105
	Annexes	107
Annexe A	Intervenantes et Intervenants (groupes et individus) selon l'ordre de présentation aux audiences publiques	
Annexe B	Mémoires et interventions verbales analysées	
Annexe C	Ministres et députés invités aux audiences publiques	
Annexe D	Opinions des milieux d'appartenance par sujet traité.	

1. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement pour leur assistance dans la réalisation de notre mandat ceux et celles qui ont oeuvré au sein du secrétariat de la Commission régionale :

Secrétaire de la Commission :	Gaétan Désilets
Animateur et responsable du déroulement :	Marc Babin
Coordonnateur de l'analyse, des synthèses et du rapport :	André Trempe
Analystes principaux et collaborateurs à la rédaction du rapport :	Marcel Bussière Louis Perron
Analystes auxiliaires :	François Fréchette Jacques Voyer René Trudel
Coordonnateur des communications et de la logistique :	François Beaudoin
Responsable des communications et de la logistique :	Yvan Lépine
Adjoints aux communications et à la logistique :	Bertrand Barré Robert Corbeil Yvon Gélinas Jean Guilbert Nicole Héon
Secrétaire principale :	Thérèse Beaudoin
Agentes de secrétariat :	Madeleine Thiffeault Suzanne Comeau
Téléphoniste :	Nicole Comeau
Accueil :	Guylaine Beaulieu Francine Boisvert René Brûlé Suzanne Comeau Rose-Marie Cossette France Groleau Nicole Héon Christiane Labonté Maryse Lalancette

Nous tenons également à remercier sincèrement toutes les intervenantes et les intervenants (groupes ou individus) qui ont exprimé leur point de vue que ce soit verbalement ou par écrit.

Nous avons apprécié la très grande qualité des mémoires et des présentations lors des audiences publiques et du forum qui ont été tenus dans la région.

2. LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION RÉGIONALE

- M. Gilles Boulet, président
- M^{me} Solange F. Gervais, vice-présidente, de Hérouxville, présidente du CLSC Normandie (Mékinac), décorée de l'Ordre du Canada et du Québec
- M^{me} Clémence L. Verville, vice-présidente, mairesse de Saint-Christophe-d'Arthabaska et infirmière
- M. Guy Julien, député de Trois-Rivières, délégué régional du gouvernement du Québec
- M. Yves Rocheleau, député de Trois-Rivières, délégué régional du Bloc québécois
- M. Norman Houle, représentant de l'Action démocratique du Québec
- M. Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette, représentant du Conseil des ministres
- M^{me} Lucie Demers, enseignante, porte-parole du Comité de défense de l'école de Batiscan
- M^{me} France Cormier, directrice générale du Centre d'Action Bénévole de la région de Shawinigan (Shawinigan-Sud et les environs)
- M^{me} Diane Montour, de Trois-Rivières-Ouest, productrice agricole
- M. Pierre Lampron, maire de Sainte-Perpétue, préfet de la MRC Nicolet-Yamaska, représentant de l'UMRCQ et gestionnaire d'une ferme bovine
- M. Réjean Saint-Pierre, producteur agricole à Manseau, président de l'UPA Nicolet et représentant du secteur agro-alimentaire
- M. Raymond Champagne, de Trois-Rivières, retraité de l'UQTR où il a été doyen aux études de premier cycle
- M. Gaston Hamel, commissaire industriel dans le Haut Saint-Maurice
- M. Gaétan Mercure, directeur général du CLSC Drummond et président de la Commission scolaire des Chênes
- M. Hugues Laroche, de Victoriaville, a été adjoint au directeur du département de Sciences politiques à l'Université Laval, journaliste
- M. Claude Gagnon, de Shawinigan-Sud, représentant national du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

3. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Résultats de la participation aux activités de la Commission de la Mauricie - Bois-Francs	10
Tableau 2. Sommaire des intervenants	14
Tableau 3. Le nombre d'intervenants ou d'interventions par sujet traité	16

4. LISTE DES CARTES ET FIGURES

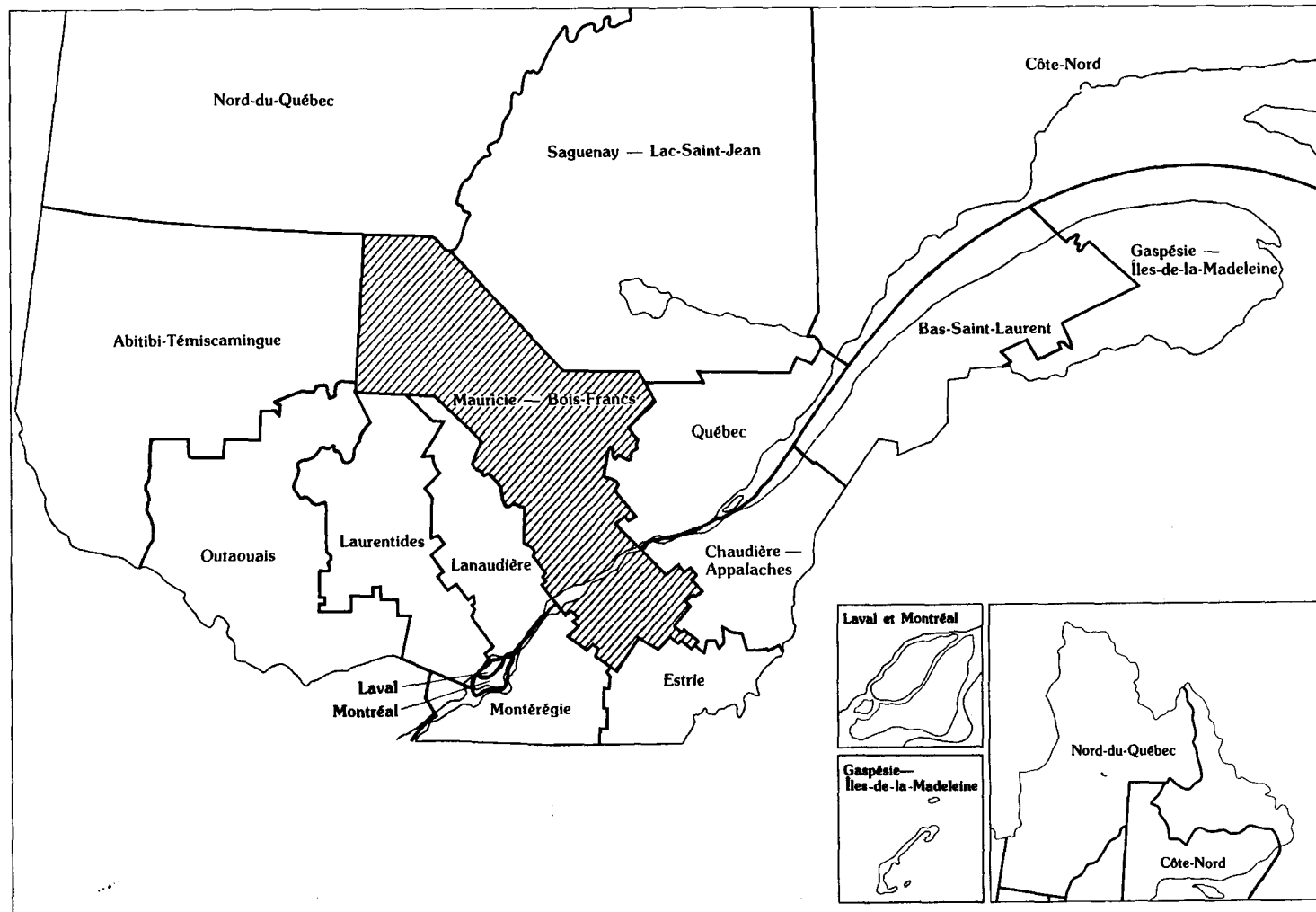
Carte 1 : Localisation de la région de la Mauricie - Bois-Francs	VIII
Carte 2 : Mauricie - Bois-Francs, région administrative 04	2
Figure 1 : Itinéraire des audiences publiques de la Commission de la Mauricie - Bois-Francs	8

5. ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ADQ :	Action démocratique du Québec
AFPC :	Alliance de la Fonction publique du Canada
ALÉNA :	Accord de libre-échange nord-américain
APEH :	Association des parents d'enfants handicapés
AQDR :	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
ATR :	Association touristique régionale du Coeur-du-Québec
CDE :	Corporation de développement économique
CEE :	Communauté économique européenne
CÉGEP :	Collège d'enseignement général et professionnel
CLSC :	Centre local de services communautaires
COMPSEP :	Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire
CRC :	Conseil régional de la culture de la Mauricie - Bois-Francs
CRD-04 :	Conseil régional de développement de la région Mauricie - Bois-Francs - Drummond
CS :	Commission scolaire
CSN :	Confédération des syndicats nationaux
CSST :	Commission de la santé et de la sécurité au travail
FMI :	Fonds monétaire international
FQF :	Fédération québécoise de la faune
FTQ :	Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec

MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
ONU :	Organisation des Nations Unies
OTAN :	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PME :	Petite et moyenne entreprise
PQ :	Parti québécois
RDDS :	Regroupement pour la défense des droits sociaux
SSJB :	Société Saint-Jean-Baptiste
UPA :	Union des producteurs agricoles
UMRCQ :	Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières

Localisation de la région Mauricie—Bois-Francs



OPDQ, 1992

6. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAURICIE - BOIS-FRANCS

Située de part et d'autre du Saint-Laurent, la région Mauricie - Bois-Francis couvre une superficie d'un peu plus de 46 750 km², soit environ 3 % du territoire québécois. Elle se caractérise d'une façon particulière par une situation géographique avantageuse, à mi-chemin entre les deux pôles urbains que sont Montréal et Québec.

L'environnement socio-économique

En 1993, la population de la région Mauricie - Bois-Francis comptait 486 651 personnes. Il s'agit d'une hausse de 0,8 % par rapport à l'année précédente, représentant ainsi un taux de croissance démographique similaire à celui du Québec pour la même période. À l'échelle du Québec, la région compte pour 6,8 % de la population québécoise.

Cette population est regroupée à l'intérieur de dix MRC. Certaines sont surtout urbanisées et industrielles : Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan) et Francheville (Trois-Rivières). D'autres sont à la fois industrielles et agricoles : Drummond (Drummondville), Arthabaska (Victoriaville) et Bécancour (Bécancour). Les MRC de l'Érable et de Nicolet-Yamaska sont fortement agricoles, alors que celles de Maskinongé et de Mékinac pourraient être qualifiées d'agro-forestières. Le Haut-Saint-Maurice a une population surtout urbaine (La Tuque) mais son économie s'appuie sur l'exploitation forestière.

L'économie

L'économie de la Mauricie - Bois-Francis repose sur l'exploitation des terres agricoles et de la forêt, sur l'exploitation hydro-électrique et sur un secteur industriel relativement diversifié.

La part du secteur primaire est des plus significatives pour l'économie de la région. L'agriculture régionale qui emploie environ 12 000 travailleurs est très développée, particulièrement dans la sous-région des Bois-Francis. Avec un capital agricole atteignant 1,7 milliard de dollars, la région compte sur une production annuelle de plus de 623 millions de dollars. Elle est dominée par l'élevage laitier et par les grandes cultures associées à cet élevage. Depuis quelques années, les productions horticoles sont aussi en croissance. À elle seule, la transformation des produits agricoles regroupe environ 10 % de l'ensemble des industries alimentaires du Québec.

Le secteur de la forêt génère environ de 17 600 emplois, dont près de 50 % dans l'industrie des pâtes et papier et dans les industries connexes. Les industries papetières sont concentrées dans les MRC de Francheville, du Centre-de-la-Mauricie et du Haut-Saint-Maurice.

Le secteur industriel est aussi très important et le développement des principales agglomérations de la région s'est fait autour de lui. L'hydro-électricité tirée du bassin de la Saint-

Mauricie — Bois-Francs
Région administrative 04

Maurice est pour sa part à l'origine de l'industrie chimique et métallurgique de Shawinigan et de l'aluminerie de Bécancour. Les industries du meuble, des textiles et du vêtement ont contribué, pour leur part, à l'expansion des villes de Drummondville et de Victoriaville. Depuis quelques années, les petites et moyennes entreprises industrielles se multiplient dans la région.

Le secteur tertiaire est responsable d'environ 65% des emplois régionaux. Bien que le tertiaire moteur se développe lentement, les services et le commerce ont connu un développement appréciable.

Parmi d'autres caractéristiques, mentionnons que la région est reconnue comme pionnière dans la récupération et le recyclage des déchets et dans le développement communautaire. Sur ce dernier point ajoutons qu'il s'est développé plusieurs organisations communautaires intervenant dans le milieu auprès de diverses clientèles afin d'offrir des services répondant à des besoins spécifiques. En dépit de budgets restreints, ces organismes, par leur dynamisme, contribuent efficacement au mieux-être de la collectivité. Les initiatives communautaires représentent des exemples concrets de prise en charge par le milieu.

Les services

Les agglomérations principales, particulièrement Trois-Rivières, sont relativement bien dotées d'institutions de santé et d'éducation. On retrouve un cégep dans les villes de Drummondville, Shawinigan et Victoriaville, et deux à Trois-Rivières qui est aussi le siège d'une constituante de l'Université du Québec. À cet égard, l'UQTR et les cégeps ont axé leurs créneaux de recherche vers les besoins des industries de la région. Le Centre spécialisé en pâtes et papier et l'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'UQTR, de même que le Centre spécialisé en métallurgie du Cégep de Trois-Rivières et le Centre spécialisé sur le meuble et le bois ouvré de Victoriaville en sont quelques exemples.

Le réseau des établissements de santé et de services sociaux, coordonné par la Régie régionale, est bien établi et les villes principales possèdent au moins un centre hospitalier. En tout, on trouve dans la région 15 centres hospitaliers (dix centres de soins généraux et cinq centres de soins longue durée), 36 centres d'accueil et 12 centres locaux de services communautaires. On retrouve également un centre de service en déficience intellectuelle, un centre jeunesse, un centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie et un centre de santé publique. Chacun de ces centres dispose de plusieurs points de service.

Le secteur loisir de plein air - culture - tourisme

Le potentiel récréatif s'appuie sur le Parc national de la Mauricie et sur la présence des réserves fauniques Mastigouche et Saint-Maurice. Outre le Parc national, le Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, le Village québécois d'antan, les Forges du Saint-Maurice, les pourvoiries du Haut-Saint-Maurice et le Village d'Émilie constituent les principaux produits d'appel au plan touristique. De plus, le Centre d'interprétation de l'industrie de Shawinigan et le

Musée des arts et traditions populaires du Québec, présentement dans leur phase de réalisation, s'ajouteront à cette liste. Par ailleurs, parmi les événements et festivals d'envergure, on peut noter le Grand prix automobile de Trois-Rivières, le Festival mondial de folklore de Drummondville, le Festival western de Saint-Tite, la Classique internationale de canots de la Mauricie et la pêche aux petits poissons des Chenaux.

Au plan culturel, la région compte environ 450 artistes et artisans oeuvrant dans toutes les disciplines des arts visuels et dans toutes les familles de métiers d'arts. En plus du Musée des arts et traditions populaires du Québec, le Musée des Abénaquis à Odanak, le Musée Laurier à Victoriaville, le Musée Pierre-Boucher à Trois-Rivières et le Musée des religions à Nicolet composent le réseau muséal accrédité en région. D'autres musées participent activement à son développement culturel : le Musée du bûcheron de Grandes-Piles, le Musée des Ursulines et le Musée du bronze à Inverness.

Les principales villes possèdent une bibliothèque autonome. Par ailleurs, 103 municipalités de moins de 5 000 habitants sont affiliées à la Bibliothèque centrale de prêts de la Mauricie. La région dispose d'un bon réseau de diffusion de la culture qui reste toutefois à compléter. Enfin, la Mauricie - Bois-Francs poursuit la mise en valeur de ses actifs patrimoniaux.

Les infrastructures de transport

La région de la Mauricie - Bois-Francs, par sa situation au centre du Québec, bénéficie d'un réseau routier et autoroutier bien développé, tant dans l'axe est-ouest (autoroutes 20 et 40) que nord-sud (autoroute 55 - quoique cette infrastructure routière reste à compléter), sans compter un tronçon de l'autoroute 30 à Bécancour.

Sauf dans la partie nordique de la sous-région Mauricie, le réseau régional est dense et les communications sont faciles. Le Canadien Pacifique et le Canadien National desservent toute la région. Via Rail offre le service voyageur à Shawinigan, à La Tuque et à Drummondville et quelques compagnies d'autocars effectuent des liaisons régulières entre les villes de la région, de même qu'entre celles-ci et les villes de Montréal et Québec.

Deux ports sur le Saint-Laurent, à Trois-Rivières et à Bécancour, ont des activités de transport national et international. C'est de là que partent les produits de la région, en particulier le papier et l'aluminium. La région a aussi quelques petits aéroports à vocation régionale (Trois-Rivières, Drummondville, La Tuque) mais aucun service régulier n'est disponible pour le transport des voyageurs.

Conclusion

La Mauricie - Bois-Francs se présente un peu comme un microcosme du Québec méridional. Le nord de la région a des caractéristiques des régions de ressources, alors que le sud est une importante zone industrielle où voisinent grandes, moyennes et petites industries. L'agriculture, basée sur l'élevage laitier, est représentative de l'agriculture québécoise. Il en est de

même pour la majorité des secteurs d'activité économique et sociale. La région compte quatre MRC défavorisées parmi les 15 MRC les plus démunies des régions centrales. Les MRC du Centre-de-la-Mauricie, de l'Érable, de Maskinongé et de Mékinac ont vu leur économie affectée par des fermetures d'usines, principalement dans les secteurs traditionnels. Enfin, l'économie de La Tuque est presque exclusivement basée sur l'exploitation forestière.



7. INTRODUCTION

La formation de la Commission régionale

La Commission de la Mauricie - Bois-Francs a été créée le 11 janvier 1995 conformément au décret 1-95 du gouvernement du Québec. Ce même décret précisait le mandat des commissions de la façon suivante :

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission;

Les membres de la Commission régionale ont été désignés en vertu d'un second décret portant le numéro 87-95 du 25 janvier 1995. Parmi eux, on devait retrouver :

- le député qui agit à titre de délégué régional;
- un membre du Conseil exécutif ou le whip en chef du gouvernement;
- un député désigné par le chef de l'opposition à la Chambre des communes;
- une personne désignée par le chef de l'Action démocratique du Québec.

On peut toutefois noter que l'invitation à siéger aux commissions itinérantes a été déclinée par le gouvernement du Canada et par l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Lorsque la Commission régionale siégeait dans une municipalité dont la députée ou le député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes n'était pas déjà membre de la Commission, celle-ci ou celui-ci était invité à siéger au sein de la Commission lors de cette séance. De plus, la Commission accueillait quelques ministres du gouvernement du Québec qui ont participé aux audiences publiques. La liste de ces députés et ministres invités apparaît à l'annexe C.

La planification des activités et l'itinéraire

Après quatre semaines réservées à la planification et à l'organisation des consultations à effectuer auprès de la population, la Commission de la Mauricie - Bois-Francs a débuté les audiences publiques le 7 février dernier. Les séances se sont poursuivies jusqu'au 1^{er} mars 1995.

Lors de sa rencontre du 18 janvier 1995, le Comité directeur de la Commission a proposé l'itinéraire suivant des audiences publiques :

FIGURE 1 **ITINÉRAIRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DE LA**
COMMISSION DE LA MAURICIE - BOIS-FRANCS

Date	Municipalité	Lieu
Mardi, 7 février	Plessisville	Carrefour culturel et touristique de l'Érable inc.
Jeudi, 9 février	Pierreville	Centre communautaire
Samedi, 11 février	Victoriaville	Hôtel Colibri
Dimanche, 12 février	Drummondville	Hôtel Le Dauphin
Mardi, 14 février	La Tuque	Hôtel de ville, salle du conseil
Jeudi, 16 février	Saint-Tite	Club des aînés
Samedi, 18 février	Bécancour	Centre culturel
Dimanche, 19 février	Cap-de-la-Madeleine	Centre Communautaire des Ormeaux
Samedi, 25 février	Shawinigan	Hôtel de ville, salle du conseil
Dimanche, 26 février	Louiseville	École Jean XXIII
Organismes régionaux		
Mardi, 28 février	Trois-Rivières	UQTR, salle Ludger-Duvernay, pavillon Albert-Tessier

Toutefois, considérant le nombre important d'inscriptions et l'intérêt marqué par la population de la région, les séances de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières se sont déroulées sur deux journées. Un forum a également été tenu au Collège de Shawinigan le 28 février 1995.

De plus, à la fin de chaque audience publique, les participantes et les participants étaient invités à prendre la parole afin d'exposer leur perception sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Par ailleurs, la Commission des personnes âgées a organisé trois activités en région, soit à Shawinigan-Sud et à Trois-Rivières, le 14 février 1995, et le lendemain à Victoriaville.

La Commission des jeunes, pour sa part, a tenu deux séances au Collège Laflèche de Trois-Rivières et au Cégep de Drummondville le 23 février 1995.

Les règles de participation aux audiences publiques

La Commission régionale a adopté un certain nombre de règles relatives à la participation des intervenants lors des audiences publiques. Ainsi, tout intervenant (groupe ou individu) désirant être entendu par la Commission devait d'abord s'inscrire au moins cinq jours avant la tenue de l'audience publique où il voulait participer. De même, afin de permettre aux commissaires de prendre connaissance des interventions, tout document écrit (mémoire, avis ou proposition) devait être adressé au secrétaire de la Commission au moins cinq jours avant la tenue de l'audience publique où il était présenté. Par contre, toute personne ou groupe pouvait présenter verbalement son opinion ou ses propositions à la Commission lors d'une audience publique. Il était également possible à tout groupe ou personne qui le désirait de faire parvenir son opinion ou ses propositions, par écrit, au secrétaire de la Commission, sans se présenter à une audience publique. Enfin, chaque intervenant représentant un organisme, un groupe ou une association reconnue, disposait d'une période de 12 minutes pour la présentation d'un mémoire ou de propositions, suivie d'une période d'échanges de huit minutes avec les commissaires. Chaque intervenant agissant à titre individuel disposait d'une période de dix minutes, dont cinq pour la présentation.

Le résultat des activités

Le tableau 1 montre les résultats de l'ensemble des activités de la Commission régionale. Elle a entendu 272 auditions de groupes ou d'individus. Quatre-vingt-sept pourcent (87%) de ces derniers ont remis un document écrit à l'appui de leur présentation. À la fin des audiences publiques proprement dites, un total de 85 intervenants ont exprimé leur point de vue lors de la période d'auditions libres (forum). Le forum du Collège de Shawinigan a permis d'entendre 15 interventions. Enfin, 179 documents écrits ont été reçus au secrétariat sans que ces intervenants aient souhaité être entendus au cours des audiences publiques. C'est donc un

TABLEAU 1.

**RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE LA COMMISSION
DE LA MAURICIE - BOIS-FRANCS**

Activités	Intervenants		Total	Mémoires reçus		Total	Auditions libres (forum)	Participants
	Organismes	Individus		Organismes	Individus			
Audiences, forum, mémoires sans audition								
Plessisville	7	6	13	7	4	11	8	200
Pierreville	5	15	20	3	10	13	8	250
Victoriaville	12	15	27	12	14	26	12	340
Drummondville	10	10	20	10	9	19	14	360
La Tuque	4	4	8	4	3	7	8	154
Saint-Tite	7	15	22	7	11	18	4	261
Bécancour	12	17	29	12	10	22	6	298
Cap-de-la-Madeleine (19 février)	13	20	33	13	17	30	4	273
Cap-de-la-Madeleine (20 février)	2	15	17	2	11	13	3	75
Shawinigan	9	20	29	9	18	27	3	250
Louiseville	17	8	25	16	6	22	3	305
Collège de Shawinigan							15	145
Trois-Rivières (28 février)	14		14	14		14	5	253
Trois-Rivières (1 ^{er} mars)	15		15	15		15	7	135
Mémoires déposés sans audi- tion						179		
TOTAL	127	145	272	124	113	247	100	3,299



Interventions reçues ou entendues (total : 551)

SOURCE : Secrétariat régional, Commission de la Mauricie - Bois-Francs, mars 1995.

total de 551 personnes qui ont manifesté le désir d'intervenir auprès des commissaires dans le cadre de leurs travaux de consultation. La participation à l'ensemble des audiences en région et au forum du Collège de Shawinigan a été évaluée à 3 299 personnes.

La Commission régionale considère donc qu'il s'agit d'une participation remarquable tant par le nombre que par la qualité des interventions. Elle a eu le privilège de rencontrer plusieurs groupes ou individus provenant de différentes sphères d'activités. Elle a également eu l'occasion d'évaluer un grand nombre de mémoires défendus en audiences publiques ou déposés au secrétariat de la Commission. Tous ces témoignages ont abordé plusieurs aspects de l'avenir du Québec. Par ailleurs, les positions constitutionnelles du Québec ont été traitées, mais avec un peu moins d'emphasis, par les intervenants. La Commission a été particulièrement touchée par un groupe de personnes malentendantes qui se sont rassemblées à l'audience de Victoriaville. Elles ont à cette occasion bénéficié de service d'interprètes. De même, la Commission a entendu une personne non-voyante à Drummondville. Elle a fait lecture de son mémoire écrit en braille.

Présentation du bilan des témoignages

Le chapitre suivant présente le bilan des témoignages récoltés à partir des interventions entendues par les commissaires et des mémoires déposés au secrétariat de la Commission. Il constitue le coeur du présent document. Il renferme des informations précieuses sur les articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'ensemble des préoccupations socio-économiques de la population de la Mauricie - Bois-Francs, sur les autres options constitutionnelles et sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec.

Pour chaque section du chapitre, les indicateurs les plus significatifs de la participation sont relevés et les commentaires, les questions et les propositions entendus ou reçus sont présentés en synthèse. Enfin, la Commission dégage les principales tendances constatées sur des aspects particuliers qui ont été portés à l'attention des commissaires.

Pour les fins de l'analyse, la Commission a retenu 456 interventions pertinentes. Ainsi, sur le total de 551 interventions, 95 témoignages n'ont pas été retenus. Les principales raisons à l'appui de cette décision sont les suivantes : mémoires anonymes, interventions hors sujet, propos racistes, copies de mémoires adressés à d'autres régions ou aux commissions des jeunes ou des personnes âgées. Enfin, nous soulignons que tous les indicateurs quantitatifs sont présentés dans des tableaux au chapitre suivant.



8. BILAN DES TÉMOIGNAGES ET TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

Nous avons mentionné précédemment que les témoignages de 456 individus et groupes ont été retenus dans le cadre des travaux de la Commission. Ces témoignages ont généré 2 240 opinions. Ce chapitre ne fait pas état de toutes ces interventions. Il a pour objet de faire ressortir tous les sujets dont le poids relatif est le plus significatif, notamment, par le nombre de fois où le sujet a été abordé ou par l'importance du débat suscité.

Dans cette perspective, nous soulignons d'une part les positions exprimées par les intervenantes et les intervenants sur le mandat de la Commission, sur les dispositions de l'avant-projet de loi (commentaires, propositions et questionnements), sur les autres options constitutionnelles, sur les autres sujets reliés à l'avant-projet de loi et sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec.

À l'égard des sujets traités dans le présent chapitre, les membres de la Commission ont analysé les préoccupations les plus significatives et ont dégagé les tendances et les consensus.

La Commission informe les lectrices et les lecteurs de ce rapport que plusieurs témoignages écrits ou verbaux sont cités textuellement dans ce chapitre.

Bilan quantitatif des interventions

Ce bilan concerne les opinions émises, les intervenants de même que les milieux d'appartenance. Les indicateurs présentés constituent les meilleures données disponibles en fonction des outils d'analyse utilisés. De plus, la Commission souligne que la classification des opinions a été effectuée en tenant compte des idées clairement exprimées dans les mémoires ou dans les interventions verbales en regard des sujets traités. Par conséquent, il faut interpréter les données du tableau 3 et celles de l'annexe D avec une certaine réserve.

Le sommaire des intervenants

Le tableau 2 permet de dégager le portrait suivant de la participation. Trois cent quinze (315) intervenants sont des individus, ce qui représente 69 % des interventions totales. Ce sont des hommes dans une proportion de 78 %.

Parmi les différents organismes, l'implication d'associations ou d'organisations communautaires a été particulièrement importante (39). De même, on peut souligner la participation des chambres de commerce ou d'affaires (13), le milieu syndical (12), les élus scolaires (11), les

TABLEAU 2.

Sommaire des intervenants

Nombre d'intervenants	456
Formes des interventions	
Nombre d'interventions verbales	170
Nombre de forums	13
Nombre de mémoires écrits	236
Nombre de personnes rejointes par les forums	75
Catégories d'intervenants	
Femmes	65
Hommes	225
Groupe de personnes	30
Organismes locaux	89
Organismes Régionaux	47
Nb. d'organismes selon le milieu d'appartenance	
01. Affaires-commerce-industrie	13
02. Aînés-Aînées	5
03. Association et services communautaires	39
04. Association et services professionnels	4
05. Association politique	9
06. Communautés anglophones	0
07. Communautés autochtones	3
08. Communautés culturelles	0
09. Culture	7
10. Économie-Finances	1
11. Éducation-Sciences	2
12. Élus municipaux	8
13. Élus scolaires	11
14. Énergie-Ressources naturelles	0
15. Environnement-Faune	3
16. Femmes	6
17. Jeunes	2
18. Loisirs-Sports	2
19. Religieux	4
20. Santé-Services sociaux	3
21. Syndical	12
22. Multi-sectoriel	2
23. Autres (citoyens et citoyennes)	315

Note

70 documents déposés n'ont pas été analysés.
 Les opinions verbales de 25 personnes n'ont pas été retenues.

Source : Secrétariat régional, Commission de la Mauricie - Bois-Francs, mars 1995

associations politiques (9), les élus municipaux (8), les organismes culturels (7), les groupes de femmes (6), les groupes de personnes âgées (5), les associations et services professionnels (4) et les groupes religieux (4). Les données exhaustives sont incluses dans le tableau 2 qui présente le sommaire des intervenants.

Nombre d'intervenants et d'interventions par sujet traité

Le tableau 3 présente la répartition des intervenants et des opinions exprimés par sujet traité. Sur un total de 2 240 interventions, 1 520 touchent les dispositions de l'avant-projet de loi, 720 abordent les autres options constitutionnelles et autres sujets de l'avant-projet de loi.

Opinions des milieux d'appartenance par sujet traité

L'annexe D établit un lien entre les milieux d'appartenance (opinions) et les sujets traités par la Commission. À cet effet, pour les fins de l'analyse, nous avons classifié les 141 organismes qui ont témoigné dans 22 catégories représentant des milieux d'appartenance. Ces catégories sont énumérées au bas de l'annexe D. La catégorie 23 a été attribuée aux individus. À titre d'exemple, le préambule a été traité 23 fois par la catégorie 03 (Association et services communautaires) et la décentralisation de services spécifiques a été abordée 49 fois par la catégorie 13 (élus scolaires). La colonne de droite indique le total des opinions exprimées pour chaque sujet traité.

TABLEAU 3.

Le nombre d'intervenants ou d'interventions par sujet traité

Sujets traités	Intervenants		Opinions	
	V et M	Forums	V et M	Forums
Mandat de la Commission	1	0	1	0
Appui	26	0	30	0
Contestation	6	0	7	0
Avant projet de loi sur la souveraineté	51	3	79	13
Préambule	111	3	202	4
Souveraineté	41	1	54	1
Association économique	22	1	27	3
Nouvelle constitution	84	1	142	2
Charte des droits et libertés de la personne	52	2	87	5
Communauté anglophone	7	1	15	1
Nations autochtones	17	1	21	1
Décentralisation de pouvoirs spécifiques...	94	1	292	1
Autres éléments d'un projet de constitution	6	1	7	2
Territoire	7	1	9	1
Intégrité du territoire	6	0	9	0
Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes	2	2	7	2
Citoyenneté	9	1	11	1
Reconnaissance	5	0	15	0
Atribution de la citoyenneté québécoise	3	0	10	0
Double citoyenneté	1	0	1	0
Monnaie	30	2	32	2
Traités	11	0	11	0
Alliances internationales	10	0	18	0
ONU et organismes internationales	5	0	6	0
Commonwealth, Francophonie, OTAN etc.	17	2	24	3
Autres	3	0	3	0
Continuité des lois	2	0	2	0
Continuité des lois et règlements fédéraux	5	0	10	0
Pensions et suppléments du revenu	18	0	18	0
Permis, licences et autorisations	1	0	1	0
Autorité judiciaire	7	0	7	0
Gestion du transfert des lois canadiennes	5	0	14	0
Continuité des lois, règlements et conventions du Québec	1	0	1	0
Accès aux écoles anglaises	2	0	2	0
Partage des biens et des dettes	38	0	39	0
Entrée en vigueur	2	0	2	0
Dates	6	0	6	0
Consultation par voie référendaire	6	0	6	0
Règle de la majorité	4	0	4	0
Question référendaire	47	4	56	4
Opinions exprimées en regard de la loi	14	0	16	0
Favorable	89	5	96	10
Défavorable	28	0	31	0
En questionnement	22	4	28	5
Autres options constitutionnelles	0	0	1	0
Confédération de régions du Canada	0	0	0	0
Fédéralisme renouvelé	5	0	6	0
Statu quo	3	0	4	0
Union Québec - Canada (A.D.Q.)	7	1	7	1
Autres	0	0	4	0
Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi	4	0	10	0
Administration	59	3	81	4
Santé, services sociaux, condition féminine	78	4	163	4
Économie et emploi	64	2	129	3
Institutions	21	0	25	0
Aménagement et développement du territoire	37	0	81	0
Éducation	52	2	121	2
Relations internationales et immigration	11	0	24	0
Culture, patrimoine, communications	23	1	49	1

Nombre d'opinions:

V et M	Forums
2164	76

NOTE : V = Verbale
M = Mémoire

Source : Secrétariat régional, Commission de la Mauricie - Bois-Francs

8.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE MANDAT ET L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

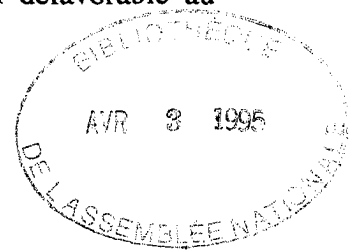
8.1.1 MANDAT CONFIE À LA COMMISSION

Cette section couvre les commentaires ou propositions d'ordre général sur le mandat confié à la Commission.

Le sujet a été traité par 33 intervenants et intervenantes. Vingt-six (26) opinions ont été exprimées par des individus et 12 par des organismes. Trente opinions expriment une position favorable au mandat et sept opinions expriment une position défavorable au mandat.

Commentaires entendus :

- Lors de cette démarche, on souhaite un discours franc et honnête;
- les citoyennes et les citoyens sont la plus grande richesse du Québec et le gouvernement pourra s'enrichir en les écoutant;
- la démarche actuelle est un moment privilégié de repenser notre société, de progresser vers une plus grande équité et une plus grande justice;
- la démarche crée un niveau d'attente élevé, et ce, dans des domaines très variés et impossibles à satisfaire;
- il existe une crise de confiance dans le système politique où l'on doute de la volonté de l'État à écouter vraiment les citoyennes et les citoyens et à respecter les engagements pris envers eux;
- les délais ne sont pas suffisamment longs pour bien réagir sur les dispositions de l'avant-projet de loi;
- c'est le plus grand projet démocratique que le Québec a connu. Cet exercice démocratique devrait être repris à tous les quatre ou cinq ans. Les lois se rédigent à partir de la connaissance des revendications d'un peuple;
- par les commissions régionales référendaires, les Québécoises et Québécois ont parlé. Ils ont été écoutés. Les députés ont appris. Quel magnifique exercice de démocratie et d'apprentissage à la souveraineté!



- Les organismes, les groupes, les citoyennes et les citoyens peuvent s'exprimer sur leur avenir politique et constitutionnel et participer au processus de décision en donnant leur position.

Question posée :

- Le gouvernement a-t-il l'intention de répéter cet exercice à d'autres occasions?

Proposition soumise :

- Faire un débat sur la pertinence de se solidariser davantage comme peuple.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- La très grande majorité des intervenantes et des intervenants rencontrés appuient la démarche de consultation des commissions itinérantes. Le processus est qualifié comme étant le plus grand projet démocratique jamais connu au Québec. Les intervenantes et les intervenants souhaitent vivement qu'une telle démarche soit reprise à tous les quatre ou cinq ans.

8.1.2 AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Cette section couvre les commentaires ou propositions d'ordre général sur l'avant-projet de loi.

Ce sujet a été abordé par 54 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 61 opinions et les groupes 31 opinions.

Commentaires entendus :

- Les Québécoises et les Québécois demeureront toujours hésitants à concrétiser leur désir par la voie de la souveraineté et c'est pour cette raison que l'avant-projet de loi risque de ne pas rallier la majorité de la population au moment du référendum;
- le débat est trop politisé; il véhicule les vieilles images de 1980;

- le préambule devrait être le premier article de la loi;
- les tenants de la souveraineté devraient déployer toute leur énergie à assainir les relations entre les deux grands peuples fondateurs et à trouver des accommodements avec le gouvernement fédéral et les autres provinces;
- nous constatons qu'aucun effort n'a été fait pour que les personnes handicapées visuelles, malentendantes ou les personnes analphabètes puissent être bien informées sur cet avant-projet de loi;
- l'avant-projet de loi contient plusieurs erreurs linguistiques qui devraient être corrigées;
- l'avant-projet de loi doit mentionner que le préambule fait partie de la loi.

Question posée :

Aucune question significative.

Propositions soumises :

- Mettre en place un projet de société dans le cadre de la démarche référendaire;
- intégrer la culture dans l'avant-projet de loi. Elle justifie la souveraineté;
- prévoir un article qui affirmera clairement le caractère français du Québec : langue commune, langue de travail et langue d'affichage;
- expliquer davantage les aspects économiques de la souveraineté, les enjeux et les conséquences des énoncés de l'avant-projet de loi et obtenir des réponses chiffrées et objectives (besoin d'information);
- intensifier les efforts du gouvernement pour sensibiliser le Canada anglais et pour soutenir plus formellement les francophones hors-Québec;
- l'Assemblée nationale devra se prononcer sur cet avant-projet de loi par un vote libre des députés;
- ajouter un article entre les articles 15 et 16 concernant les actes à poser dans l'éventualité d'un oui ou d'un non. Dans ce dernier cas, effectuer quelques modifications

à la Constitution canadienne actuelle et assurer un plein pouvoir du Québec dans certains champs d'activité. Dans la première éventualité, soumettre le projet de constitution à la population;

- établir un système politique plus humain dans lequel il y a de l'écoute;
- proposer un nouvel article prévoyant qu'entre le référendum prévu par l'avant-projet de loi et la proclamation de l'indépendance du Québec le peuple du Québec peut, par référendum, décider de la primauté de certaines lois;

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- De façon générale, les intervenantes et les intervenants expriment une opinion favorable en regard de l'avant-projet de loi tout en demeurant insécures face aux conséquences économiques d'un Québec souverain;
- les gens espèrent la mise en place d'un projet de société. Ils souhaitent également être partie prenante de la définition de ce projet. Ils en ont présenté les grandes lignes;
- des commentaires sont à l'effet que les délais furent relativement courts pour réagir sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Le besoin d'information de la population ressort clairement quant aux principaux enjeux, aux conséquences et au coût de la souveraineté;
- enfin, le caractère français du Québec et sa culture doivent ressortir davantage dans l'avant-projet de loi.

8.2 PRÉAMBULE

La page blanche

Ce sujet a été abordé par 114 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 85 opinions et les organismes 121 opinions. Le milieu d'appartenance 16 «groupes de femmes» a abordé le sujet à 27 reprises.

Commentaires généraux entendus :

- Le préambule doit faire état de l'importance de notre culture, car l'identité culturelle est la richesse d'un peuple;
- le préambule doit souligner l'aspect historique qui est à l'origine de la démarche référendaire et énoncer les valeurs des Québécois de même que les responsabilités et engagements du Québec au plan international;
- le développement social doit être l'une des priorités de la Nation. (Le travail, l'éducation, le logement, l'accès à la culture, l'accès aux loisirs, la santé, le partage de la richesse, le développement des régions, ... pour toutes et tous.);
- l'importance de la famille doit être reconnue;
- il faut souligner notre volonté de protéger l'environnement et de promouvoir un développement durable;
- il faut garantir à toutes les Québécoises et Québécois de toutes origines, l'égalité, l'équité, la liberté, la sécurité physique, la justice, l'intégrité de leur corps, le respect et le droit à la vie privée;
- les valeurs des Québécoises et Québécois sont : la démocratie, le pacifisme, la tolérance, la générosité, la persévérance, l'amour, la solidarité, la coopération, le développement intellectuel et physique ainsi que la compréhension entre les peuples;
- le peuple québécois doit démontrer son ouverture sur le monde en affirmant ses valeurs;
- la séparation de l'Église et de l'État doit être affirmée;
- les devoirs des citoyennes et citoyens envers leur nation doivent être énoncés.

Question posée:

Aucune question significative.

Propositions soumises :

L'ensemble des propositions soumises à la Commission par les intervenantes et les intervenants sont regroupées sous les thèmes suivants : la personne, la famille, l'État et le Québec dans le monde.

La personne

- Garantir à toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec qu'ils sont égaux en équité et en droit, dans le respect de leur différences culturelles;
- affirmer que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec ont le droit absolu à la vie, à la dignité, au contrôle et à l'intégrité de leur corps, à la sécurité, à la santé, à l'éducation, au travail et à la paix;
- confirmer que toutes les citoyennes et tous les citoyens ont le droit de pratiquer leur religion et d'exprimer librement leurs choix, dans le respect des personnes, des lois et des institutions;
- énoncer que toutes les citoyennes et tous les citoyens ont des obligations et des devoirs envers leur Nation.

La famille

- Développer une société où la famille est valorisée et protégée;
- promouvoir l'harmonie dans la famille et le développement de celle-ci par des politiques et des programmes appropriés.

L'État doit :

- Garantir par une Charte des droits et libertés de la personne que toutes les citoyennes et tous les citoyens sont égaux devant la loi et les institutions de la Nation sans distinction de sexe, d'âge, de langue, de race, de religion ou d'orientation sexuelle;
- valoriser et encourager la créativité intellectuelle, politique, sociale, historique, culturelle, scientifique, théologique et juridique pour le bien-être de la collectivité;
- réaffirmer que le peuple québécois forme une Nation et que cette Nation a le droit de se proclamer souveraine et d'exercer tous les droits et pouvoirs inhérents à la souveraineté;
- proclamer que le peuple du Québec, promeut les valeurs suivantes : la démocratie, la liberté, la coopération, l'entraide, la justice sociale, la tolérance, le respect, l'égalité,

l'équité, la solidarité, l'État de droit, la paix, la coopération internationale et les droits humains proclamés par la déclaration universelle de l'ONU;

- encourager et assurer le mieux-être tant physique, social, économique, spirituel, moral que psychologique en rapport avec les besoins fondamentaux (besoins physiques, de sécurité, d'estime de soi) de chaque Québécoise et de chaque Québécois pour le mieux-être de la collectivité;
- protéger les personnes âgées et handicapées contre toute forme d'abus;
- confirmer le principe de la séparation de l'Église et de l'État;
- gouverner selon la loi divine, en agissant comme protecteur de la vie de la personne de sa conception jusqu'à sa mort;
- promouvoir l'équilibre entre les aspirations des personnes et les intérêts de la nation;
- reconnaître la primauté des droits collectifs sur les droits individuels;
- affirmer sa volonté de développer et soutenir un projet de société sur la base des droits suivants :
 - le droit aux communautés culturelles de s'épanouir pleinement à l'intérieur de la société québécoise;
 - le droit à des services de santé et des services sociaux universels et accessibles;
 - le droit à l'alphabétisation, à la formation générale et professionnelle universelle, accessible et gratuite;
 - le droit à un logement décent à un prix abordable;
 - le droit à un revenu décent garanti pour toutes et tous;
 - le droit à un emploi de qualité;
 - le droit à la protection de la croissance mentale et physique des enfants;
 - le droit de produire pour les agricultrices et les agriculteurs;
 - le droit à des lieux de démocratie autonomes qui soient axés sur la solidarité et l'éducation;

- le droit à une information démocratique nationale et régionale, respectueuse de la vie privée;
- le droit aux loisirs;
- le droit de participer au contrôle du développement économique local;
- consacrer le principe de la souveraineté populaire comme fondement de la Constitution du Québec. Cette Constitution doit assurer la protection des droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens et de leurs droits politiques;
- reconnaître pour ses citoyennes et citoyens le droit absolu à la propriété;
- confirmer que le français est la langue commune, la langue officielle de l'État, de ses lois et de ses institutions, du travail ainsi que de l'enseignement et des communications, et ce, dans le respect des droits de la communauté anglophone;
- reconnaître l'importance de l'éducation et en faire une priorité nationale sur une base d'accessibilité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens;
- reconnaître l'école comme milieu de formation socialisant et comme gardienne de la destinée générale du peuple;
- faire une large part à l'éducation populaire qui permet l'apprentissage de la vie démocratique;
- confirmer l'importance de la culture et de la créativité et garantir sa protection et sa propagation;
- reconnaître qu'au chapitre de la culture les spécificités de chaque région contribuent à l'enrichissement de la culture nationale et à la fierté rattachée aux territoires et aux traditions;
- affirmer que la laïcité de l'État constitue un principe sur lequel la nation québécoise fonde ses institutions;
- reconnaître les nations autochtones comme premières nations et leur droit à l'autodétermination dans le respect de l'intégrité du territoire québécois;
- rapprocher les pouvoirs de ses citoyennes et de ses citoyens et reconnaître l'importance des collectivités locales et régionales;
- protéger l'environnement et assurer un développement durable.

Le Québec dans le monde doit :

- Adhérer à la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- se déclarer neutre et promouvoir le pacifisme dans le monde;
- travailler à la promotion de l'équité entre les nations, le développement des peuples et à la paix mondiale;
- jouer un rôle actif dans les organisations internationales de maintien de la paix et, dans la mesure de ses moyens, participer aux programmes internationaux de coopération avec les pays en développement;
- confirmer que le Québec est un pays libre d'armements nucléaires, bactériologiques et chimiques;
- soutenir le développement de la francophonie;
- agir au plan international sur les bases du respect de la démocratie et des droits humains, du pacifisme, de l'entraide, de la générosité, de l'équité, de la justice et de la tolérance;
- réitérer l'attachement des citoyennes et des citoyens du Québec aux résolutions imprescriptibles de l'ONU sur les droits égaux des femmes et des hommes, sur le progrès social et sur les droits des peuples;
- demeurer une terre d'accueil ouverte aux réfugiées et réfugiés et aux immigrantes et aux immigrants en leur permettant de partager une nouvelle vie collective.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les éléments d'un projet de société proposés par la très grande majorité des intervenantes et des intervenants sont fondés sur un ensemble de valeurs. Les principales valeurs sont les suivantes : égalité, équité, élimination de toute violence et de toute discrimination, liberté de religion et d'expression, démocratie, justice sociale, société pacifique, famille, solidarité, coopération, partage de la richesse, droit à un environnement sain, ouverture sur le monde dans un esprit de paix et de coopération, dignité humaine, respect de l'intégrité de la personne, liberté, souveraineté populaire...
- Ce projet de société repose sur les fondements suivants de l'identité : la langue, la culture, l'éducation, et la pleine participation des femmes, des jeunes et des personnes âgées.

8.3 AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Cette section expose les commentaires, les questions, les propositions et les tendances constatées par la Commission sur les 17 articles de l'avant-projet de loi.

8.3.1 DE LA SOUVERAINETÉ (article 1)

Le Québec est un pays souverain.

Ce sujet a été abordé par 42 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 30 opinions et les organismes 25 opinions.

Commentaires entendus :

- La souveraineté n'est pas une fin en soi, mais un moyen de promouvoir un projet de société juste et équitable pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de ce nouveau pays;
- la souveraineté est la solution pour dénouer l'impasse et les tensions entre le Québec et le reste du Canada, voire même pour renouveler l'esprit et les assises de leurs relations mutuelles;
- la pleine souveraineté politique se traduira, pour le Québec, par la capacité exclusive de son État de faire des lois et de prélever des impôts sur le territoire québécois, de signer des accords et des traités avec d'autres États ainsi que de participer à diverses organisations internationales;
- le premier article de l'avant-projet de loi doit demeurer inchangé. En effet le seul moyen pour le Québec d'obtenir le partenariat souhaité avec le Canada, c'est en commençant par décréter sa souveraineté;
- le Québec est apte à répondre aux quatre critères reconnus par le droit international pour répondre à la définition d'État : existence d'un peuple, existence d'un territoire défini, existence d'un gouvernement le représentant et une capacité de négocier avec les autres États;
- le peuple du Québec, par la voix de son gouvernement, est tout à fait capable de décider lui-même de son intention de devenir souverain. Le principe même du

droit à l'autodétermination des peuples est d'ailleurs bien ancré et reconnu en terme de droit et de politique internationale. Ce droit existe ipso facto et quiconque, réunissant les conditions nécessaires à l'existence d'un État peut prétendre, aspirer, revendiquer et exercer ce droit sans le consentement explicite ou tacite des autres;

- un État souverain existe par et pour lui-même. Il n'a d'ordre à recevoir de personne, si ce n'est de son obligation de répondre aux normes internationales, faute de quoi il s'expose aux pressions et sanctions de la communauté internationale;
- la souveraineté, au delà des grands principes, n'offre aucun espoir concret aux gens démunis;
- la souveraineté est un moment privilégié de repenser nos institutions afin de redresser notre organisation sociale, administrative et politique;
- la souveraineté doit permettre de changer les choses, de rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes, de progresser vers une plus grande justice sociale;
- la souveraineté va mettre fin au chevauchement et procurer les leviers nécessaires à l'élaboration des politiques économiques. Ces leviers risquent de n'être que symboliques si on ne s'attaque pas résolument à l'assainissement des finances publiques;
- la souveraineté n'accorde aucune garantie, le monde est plein de pays souverains qui ont des problèmes de toutes natures et de tous ordres;
- il faut que le projet de loi porte sur la souveraineté seule, partagée ou associée et sur la naissance d'une nouvelle entité politique distincte et différente;
- la souveraineté va provoquer une période d'instabilité économique;
- le Québec dans le Canada jouit de beaucoup de liberté, il est loin d'être traité comme une colonie.

Questions posées :

- Le Canada acceptera-t-il de négocier les modalités de sécession avec un Québec souverain?
- Le Québec trouvera-t-il une économie d'échelle dans ses dépenses après la souveraineté?
- Quelles garanties avons-nous que la vie sera meilleure dans un Québec souverain puisque de toute façon nous ne contrôlons pas l'économie?

- Le Québec souverain saura-t-il mieux protéger les droits à l'égalité et à l'équité sociale, juridique et financière?

Propositions soumises :

- Reconnaître le français comme langue officielle de l'État;
- propositions de formulation :
 - le Québec est plus qu'une société distincte : c'est un peuple, un pays souverain;
 - le Québec est un pays distinct et indépendant;
- préciser le mot «souveraineté» en utilisant les définitions retenues par la Commission Bélanger-Campeau, le rapport Allaire et le programme du Parti québécois;
- corriger les lacunes dans les modes de fonctionnement actuel permettrait de convaincre les indécis du bienfait et des avantages de la souveraineté;
- identifier tous les pouvoirs que l'État exercera à court et long terme;
- proclamer la souveraineté du peuple québécois, sous réserve des droits des peuples autochtones, et l'indépendance du Québec.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Plusieurs intervenantes et intervenants ont affirmé que le Québec, au plan territorial et politique est en mesure d'assumer pleinement sa souveraineté en exerçant un contrôle de ses leviers économiques et financiers. D'autres ont préféré parler d'un peuple souverain plutôt que d'un État souverain;
- les craintes exprimées font surtout référence aux coûts liés à la souveraineté et à l'avenir économique;
- plusieurs interventions font ressortir la nécessité du caractère français du nouvel État;
- d'autres ont suggéré de définir ce qu'on entend par pays souverain. À cet égard, certains proposent d'utiliser les définitions dont font état le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, le rapport Allaire ou encore le programme du Parti québécois.

8.3.2 ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (article 2)

Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.

Un tel accord doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.

Ce sujet a été traité par 23 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 18 opinions et les organismes 12 opinions.

Commentaires entendus :

- En agriculture, les importations sont plus importantes que les exportations. Les autres provinces ont intérêt à poursuivre leurs relations d'affaires avec le Québec, et ce, peu importe l'issue du prochain référendum. L'agriculture ne doit pas être menacée par les dispositions qui seront introduites dans cette association économique. Idéalement, le gouvernement du Québec doit déployer tous ses efforts pour obtenir du gouvernement du Canada une garantie d'association économique, notamment en matière de productions agricoles, et ce, avant le référendum;
- l'association économique va de soi, donc cet article n'est pas nécessaire;
- pour l'économie du Canada, le mieux serait que chaque province soit indépendante l'une de l'autre, mais qu'il y ait un marché commun et une union monétaire entre elles.

Question posée :

- Quel sera l'impact de l'attitude négative du Canada sur l'économie du Québec advenant un oui au référendum?

Propositions soumises :

- Limiter le pouvoir de ratification de l'Assemblée nationale seulement aux accords d'association économique qui n'entraînent aucune réduction de la capacité d'intervention démocratique dans le développement économique et social;

- prévoir que toute entente ayant un impact social, économique ou politique majeur devra être soumise à l'approbation du peuple par référendum;
- élargir la portée de l'article pour intégrer les dimensions sociales, culturelles, scientifiques et même politiques;
- décrire en quoi consiste l'association économique et prévoir une instance chargée de réglementer cette association;
- permettre au gouvernement de constituer ou de participer à un organisme mixte de nature judiciaire pour entendre et trancher les litiges;
- prévoir que le gouvernement du Québec pourra étendre l'association économique à d'autres États ou provinces canadiennes;
- spécifier la libre circulation des biens et services;
- pour atteindre cet objectif de rassemblement des souverainistes, pourquoi ne pas insérer à cet article de l'avant-projet de loi, une clause qui laisserait entendre que le Québec est prêt, sur une base paritaire, à constituer un organisme visant à régir ou réglementer l'union économique avec notre futur partenaire? De cette façon, on pourrait rejoindre partiellement les attentes des membres de l'Action démocratique du Québec, même si nous nous faisons peu d'illusions quant à l'acceptation, par le reste du Canada, à court terme du moins, de cette proposition.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Plusieurs interventions ont fait ressortir la nécessité de maintenir un lien économique avec le Canada, avec ou sans institutions mixtes. Certains intervenants ont souhaité une modification à l'article 2 afin de prévoir que le Québec puisse convenir de toute entente avec ses différents partenaires: provinces, États, etc...
- l'association économique demeure un sujet particulièrement préoccupant pour le milieu agricole;
- il est, de plus, proposé de soumettre à la consultation populaire les ententes à implication sociale, politique et économique majeure (ex. : ALÉNA).

8.3.3 NOUVELLE CONSTITUTION (article 3)

Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.

Cette constitution doit inclure une Charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.

Ce sujet a été abordé par 85 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 72 opinions et les organismes 72 opinions. Le milieu d'appartenance 03 «association et services communautaires» est intervenu 28 fois sur ce point.

Commentaires généraux entendus :

- L'article 3 n'est pas acceptable puisqu'il reporte après la souveraineté la discussion sur le mode d'élaboration de la loi fondamentale du pays à construire. De plus, il ne mentionne aucun rôle au peuple dans la détermination de ce mode;
- les citoyennes et citoyens ont des droits mais aussi des devoirs; la Constitution d'un Québec souverain doit en faire état;
- dans un Québec souverain, la Charte des droits et libertés de la personne ne doit pas exclure d'office la protection constitutionnelle des droits collectifs;
- on dénonce la Constitution canadienne donnant le pouvoir de dépenser au «fédéral». Cela a mené à une impasse financière qui est utilisée contre le projet de souveraineté;
- de toute évidence la Constitution doit prévoir l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire;
- les droits collectifs doivent être pris en considération, en rapport, et non en opposition, aux droits individuels;

- la Constitution doit refléter les aspirations de la population afin de consolider les forces vives de la société;
- le projet constitutionnel doit s'engager clairement pour le développement de la justice sociale;
- il faut éviter de répéter les failles et les faiblesses de l'actuelle Constitution canadienne;
- l'importance de la culture doit être reconnue par la Constitution;
- le pouvoir exécutif, dans un Québec souverain, devrait nécessairement tirer sa légitimité d'un processus électif le plus large possible;
- l'État doit avoir l'obligation, par la Constitution, d'assumer un programme d'assurance-chômage;
- la Constitution doit décrire le peuple comme souverain et décrire les obligations qui seront confiées aux institutions qui en découlent, dont le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Questions posées :

- Quelle forme de gouvernement, de structures politiques aurons-nous?
- Existera-t-il un vide constitutionnel entre le référendum et la souveraineté?
- Quel sera le mode d'élection?

Propositions soumises :

- Référent à la Charte d'un Québec populaire élaborée par Solidarité populaire Québec;
- prévoir une charte sociale afin d'équilibrer les rapports entre le «le collectif» et «l'individuel»;
- mentionner à l'avant-projet de loi l'élection au suffrage universel et selon un mode de scrutin permettant une représentation proportionnelle des courants politiques d'une Assemblée constituante, indépendante de l'Assemblée nationale, ayant pour

mandat de consulter la population sur le contenu de la loi fondamentale du pays, d'élaborer un projet de constitution et de le soumettre directement à la population par voie d'un référendum;

- mentionner que la Constitution doit être élaborée dans le cadre d'États généraux et soumise à la population par voie d'un référendum;
- élaborer la Constitution par une Assemblée constituante composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes en provenance de délégations régionales représentatives de toutes les régions du Québec et de tous les groupes socio-économiques et soumettre cette constitution pour ratification à l'ensemble de la population;
- prévoir que la conscription et le service militaire ne seront jamais obligatoires;
- obliger tous les niveaux de gouvernement à équilibrer leur budget et à éliminer leurs déficits sur une période maximale de cinq ans;
- fixer les limites de la capacité d'endettement des gouvernements, les modes et les échéances de remboursement;
- consacrer le principe de la souveraineté populaire comme fondement de la Constitution du Québec indépendant, libre et démocratique;
- affirmer que les citoyens doivent être respectés et traités équitablement dans leurs rapports avec le gouvernement;
- donner à la population un droit de veto sur les projets importants de l'État. Celui-ci doit avoir l'obligation d'associer les citoyennes et citoyens au processus décisionnel;
- prévoir un processus d'amendement par l'Assemblée nationale, par référendum ou par l'un et l'autre;
- communiquer la nouvelle Constitution de façon à pouvoir rejoindre et consulter toutes les clientèles (analphabètes, handicapées visuelles et autres);
- examiner la représentation proportionnelle et l'élection du premier ministre au suffrage universel afin que le système électoral soit représentatif du vote populaire;
- prévoir une liste électorale permanente;
- modifier l'article 3 pour que la Constitution garantisse aux communautés francophone et anglophone la préservation de leur identité et de leurs institutions, notamment dans les secteurs culturels, sociaux et de l'éducation. Cette garantie et la reconnaissance du droit de se gouverner des nations autochtones ne doivent en

aucune façon s'exercer au détriment des droits déjà reconnus aux communautés francophones et anglophones.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les témoignages recueillis font particulièrement ressortir la participation des citoyennes et des citoyens à l'élaboration de la nouvelle Constitution soit par des états généraux ou une assemblée constituante. On privilégie son adoption par voie de référendum. Des groupes souhaitent une représentativité égale homme - femme dans la composition d'une assemblée constituante;
- à plusieurs reprises, il a été suggéré de s'inspirer de la Charte d'un Québec populaire (Solidarité populaire Québec) dans l'élaboration de la nouvelle Constitution;
- enfin, certains souhaitent ardemment que la Constitution fasse état d'un projet de société en insistant sur l'importance de la culture qui doit être considéré comme un des éléments fondamentaux et sur les valeurs énoncés au préambule.

8.3.3.1 Charte des droits et libertés de la personne

Ce sujet a été traité par 54 intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 40 opinions et les organismes 52 opinions. Le milieu d'appartenance 03 «association et services communautaires» est intervenu 28 fois sur ce point.

Commentaires entendus :

- Les droits individuels doivent être «limités» par les droits collectifs. Il faut un équilibre entre les deux;
- l'expérience actuelle de la Charte canadienne des droits et libertés nous démontre bien qu'une charte peut être efficace contre les lois. Cependant, si là s'arrête son efficacité et si elle ne s'accompagne pas de lois de portée générale régissant les relations entre les individus, elle n'a que partiellement l'effet escompté. Une telle charte ne procure pas aux victimes d'abus de droit, de réels recours en dédommagement des préjudices qu'elles subissent. A ce sujet, on estime que l'actuelle réalité législative québécoise, forte d'une charte des

droits et libertés de la personne et d'un tribunal des droits de la personne, constitue un actif essentiel au bon maintien de la dignité humaine. C'est là un acquis que l'on ne peut se permettre de perdre;

- l'enchâssement d'une charte des droits et libertés dans la Constitution québécoise doit offrir la même protection que la Charte canadienne en matière de discrimination sexuelle;
- l'enchâssement d'une Charte des droits et libertés dans la Constitution éviterait ainsi les éternels débats sur la primauté de la Charte sur la Constitution.

Questions posées :

- La Charte des droits et libertés doit-elle être inscrite dans la Constitution d'un Québec souverain?
- Quels seront les droits des personnes handicapées?

Propositions soumises :

- Inclure dans la charte les devoirs et responsabilités des citoyennes et citoyens;
- modifier l'article 47 et abroger l'article 137 de la Charte des droits et libertés de la personne de façon à ce que les couples gais obtiennent les mêmes privilèges et la même reconnaissance que les couples hétérosexuels;
- enchâsser la Charte des droits et libertés de la personne dans la Constitution avec des chapitres précis s'appliquant aux droits collectifs, aux droits spécifiques des femmes et aux droits des enfants;
- garantir aux femmes le contrôle de leur corps, ce qui inclut le contrôle de leur pouvoir reproducteur et l'accès à des services qu'elles désirent, par exemple la pratique des sages-femmes (reconnaissance dans la charte);
- inscrire dans la charte les droits des enfants selon les dispositions de la convention internationale de l'ONU sur cette question;
- s'inspirer de la Charte universelle des droits de l'homme et de la Charte de l'ONU;

- une instance représentative du principe d'égalité homme - femme doit établir une nouvelle charte;
- les métis veulent que leurs droits individuels et collectifs soient inscrits dans la charte.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Plusieurs interventions relèvent que les droits et libertés doivent demeurer en équilibre avec les devoirs et responsabilités. De plus, il ressort que les droits collectifs doivent être pris en considération en rapport et non en opposition avec les droits individuels. Plusieurs insistent sur la primauté des droits collectifs par rapport aux droits individuels. D'autres énumèrent les éléments suivants en regard des droits collectifs : plein emploi, lutte à la pauvreté, partage de la richesse, sécurité du revenu, logement décent, universalité des soins de santé, le droit à l'éducation, respect des droits humains, droit à la vie, environnement sain, ...
- Les groupes de femmes réclament: l'égalité, l'équité, la liberté, la sécurité et l'intégrité;
- les métis demandent l'inscription dans la charte de leurs droits individuels et collectifs dans la charte;
- Les couples gais exigent la même reconnaissance et les mêmes privilèges que les couples hétérosexuels.

8.3.3.2 Communauté anglophone

Ce sujet a été traité par sept intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 13 opinions et les organismes trois opinions.

Commentaires entendus :

- La collectivité anglophone est bien ancrée au Québec et l'on doit tout mettre en oeuvre pour qu'elle y reste et se développe. Il est essentiel de lui permettre d'avoir accès à ses propres institutions;

- dans les autres provinces, les anglophones ont marginalisé les francophones par des lois injustes;
- les relations ont toujours été harmonieuses entre anglophones et francophones;
- l'éducation dans les deux cultures constitue un privilège;
- le manque de respect envers les anglophones les a fait fuir hors du Québec;
- la loi sur l'affichage en français seulement a été une insulte pour les anglophones;
- les droits collectifs des francophones l'emportent sur les droits individuels des anglophones québécois.

Question posée :

- Les droits des anglophones comprendront-ils le droit d'utiliser l'anglais à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux?

Propositions soumises :

- Garantir aux anglophones le maintien des acquis;
- respecter leurs droits (notamment celui de l'affichage). Respecter la culture anglophone selon les recommandations de la Cour suprême;
- n'accorder aucun droit particulier aux anglophones;
- inclure la réalité anglophone dans la Constitution, la reconnaître comme tel et laisser l'histoire se charger de l'évolution du peuple québécois, qu'il soit de souche française, anglaise ou autre;
- ajouter le droit d'affichage et de publicité dans l'énoncé de l'article.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Quelques intervenantes et intervenants font principalement ressortir la nécessité de respecter les droits et la culture anglophone.

8.3.3.3 Nations autochtones

Ce sujet a été traité par 18 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 19 opinions et les organismes 3 opinions.

Commentaires entendus :

- Un Québec souverain ne peut continuer d'ignorer les autochtones et doit mettre un terme à l'injustice historique que le Canada leur a infligée continuellement par des traités trompeurs et un paternalisme déshumanisant;
- le droit des peuples à l'autodétermination est bien ancré dans les moeurs internationales. Les nations autochtones, comme toutes les nations de la planète, détiennent ce droit. Encore faut-il qu'elles soient capables de l'assumer et de le réaliser pleinement. Nous n'avons pas à être paternalistes à l'endroit des autochtones et ce n'est d'ailleurs pas le fruit de leurs revendications;
- l'abolition de la dualité du «fédéral» et du «provincial» contribuera peut-être à harmoniser les relations avec les autochtones;
- la justice doit être rendue envers les premières nations avec qui le Québec partage la terre et beaucoup d'éléments culturels;
- il reste des mythes à éliminer et des ententes démocratiques à conclure dans le respect mutuel et le droit à l'autodétermination;
- les Abénaquis forment une nation distincte et souveraine comme celle du Québec;
- les droits des autochtones ne doivent pas bafouer l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens;
- la démarche doit provoquer un rapprochement entre Québécois et autochtones.

Question posée :

- Est-ce que les réserves autochtones vont être maintenues dans un Québec souverain?

Propositions soumises :

- Redistribuer les terres, de façon juste et équitable, serait le commencement d'une bonne relation entre le peuple québécois et les peuples autochtones vivant hors-réserves;
- mettre en place un système d'éducation géré par et pour les autochtones (Alliance autochtone);
- sauvegarder notre culture et nos langues (Alliance autochtone);
- inscrire les droits individuels et collectifs des métis dans la nouvelle Constitution;
- réclamer la reconnaissance pour les métis d'une douzième nation autochtone et des droits qui s'y rattachent;
- abolir la «Loi sur les Indiens» dans un Québec souverain, car elle divise les peuples autochtones (Alliance autochtone);
- reconnaître les nations autochtones comme premières nations et peuples fondateurs;
- confirmer le droit de ces nations à se gouverner et recevoir une aide financière et fiscale appropriée;
- garantir le droit de possession de terres en pleine propriété dans le respect de l'intégrité du territoire du Québec;
- prévoir que les autochtones seront soumis aux mêmes lois et règles que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec souverain;
- prévoir que les autochtones auront pleine juridiction en matière d'éducation, de justice, de langue, de nationalité et de territoire (Alliance autochtone);
- n'accorder aucun droit particulier aux autochtones;
- préciser la portée de l'article 3 compte tenu qu'il fait en sorte de perpétuer l'expérience canadienne en matière de réserve indienne;
- trouver une base de négociation face aux revendications autochtones. Créer une institution politique distincte pour l'harmonisation des rapports avec les autochtones. Il serait intéressant d'inclure dans la Constitution une assemblée bipartite chargée de gérer ces rapports.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les interventions demeurent globalement en accord avec ce que l'avant-projet de loi préconise dans le respect des droits et des obligations des Québécois;
- Par ailleurs, Alliance autochtone réclame que les métis soient reconnus comme douzième nation avec plein juridiction au plan des droits fondamentaux.

8.3.3.4 Décentralisation des pouvoirs aux instances locales et régionales

Ce sujet a été traité par 95 intervenants. Les individus ont exprimé 94 opinions et les organismes 199 opinions. Le milieu d'appartenance 12 «élus municipaux» est intervenu 51 fois sur ce point.

Commentaires entendus :

- La Constitution devrait définir les pouvoirs régionaux et locaux;
- la décentralisation ne doit pas être comprise comme étant une occasion pour l'État de ne plus assumer les responsabilités qui sont les siennes;
- il faut parler davantage de réorganisation administrative que de décentralisation. On doit agir dans une perspective d'efficacité en rapprochant les lieux de décision des lieux d'exécution;
- la décentralisation doit d'abord être un débat sur l'efficacité administrative et la qualité de la vie démocratique;
- la décentralisation n'est pas la solution miracle à tous nos maux. Même le gouvernement fédéral semble y voir une solution à ses problèmes budgétaires;
- la décentralisation permet de rapprocher le citoyen des centres de décision;
- aucune décentralisation n'est possible sans démocratie participative, avec ou sans souveraineté;

- la volonté de décentraliser oblige le renforcement de la vie démocratique;
- la décentralisation est un transfert de compétences exercées par l'un ou l'autre des ministères vers des instances locales ou régionales dirigées par des personnes élues au suffrage universel et disposant d'un pouvoir de taxation leur procurant une source de revenus autonomes;
- la promotion du développement économique revient aux gens du milieu et non au gouvernement;
- la décentralisation ne doit pas s'arrêter aux «villes-centres», mais s'étendre à tout le milieu rural;
- la décentralisation implique la capacité de gérer les services tout en pouvant choisir les moyens pour les offrir. Les instances locales et régionales doivent avoir le pouvoir de déterminer la nature, la qualité et la quantité des services à fournir à la population;
- il faudra établir un équilibre entre le rural et l'urbain;
- le secteur agricole s'inquiète de la décentralisation des pouvoirs en milieu municipal si aucune mesure de protection des activités agricoles n'est prévue;
- il faut éviter de créer un nouveau palier de gouvernement régional;
- la décentralisation ne peut se faire à la pièce sans une vision globale des bases territoriales, du niveau de représentation, du mode de participation et du partage des responsabilités;
- une décentralisation vers les municipalités ne serait pas réaliste dans la situation actuelle, car le trop grand nombre de municipalités ne permet pas à celles-ci d'exercer de nouveaux pouvoirs;
- il faut repenser le découpage territorial avant toute forme de décentralisation. Le découpage actuel des MRC, municipalités locales et autres est trop artificiel;
- le découpage territorial doit correspondre à des réseaux spontanés de communication et à une réalité sociale, culturelle et géographique distincte;
- la décentralisation doit s'effectuer sur la base de 16 territoires régionaux. Il ne faut pas décentraliser sur la base des 96 municipalités régionales de comté.

Les organismes régionaux

- Les CRD, ATR, FQF, Régies, ... sont des tables de concertation sectorielle représentatives de toute la région 04;
- le rapatriement des pouvoirs doit s'effectuer par secteur d'activité et nous devons être impliqués dans les enjeux régionaux;
- la décentralisation doit s'effectuer sur une base régionale plutôt que sur la base de nos territoires respectifs;
- les éléments du rapatriement et les budgets afférents doivent être négociés;
- le champ de compétence «loisir» doit être reconnu au palier régional, en harmonie avec le palier local et le palier national.

Les municipalités régionales de comté

- La décentralisation doit s'effectuer sur la base de nos territoires respectifs, plutôt que par secteur d'activité;
- notre palier de gouvernement est très près de la population et nous avons le mandat de coordonner le développement et l'aménagement du territoire;
- nous sommes confrontés à un manque de ressources financières. De nouveaux pouvoirs de taxation doivent nous être accordés;
- les outils de développement économique et la formation professionnelle doivent être remis aux corporations de développement économique (CDE);
- les MRC permettent un meilleur équilibre compte tenu du poids des villes;
- considérant que nos territoires sont constitués de vastes terres du domaine public de l'État, nous désirons la gestion des ressources fauniques, forestières et du droit de propriété de l'État. (MRC du Haut-Saint-Maurice et de Mékinac)

Les municipalités

- les municipalités «villes-centres» qui donnent des services à une agglomération doivent être reconnues par la mise en place de politiques et de programmes adaptés à leurs besoins;
- la prise de décision doit être rapprochée du milieu;

- une plus grande autonomie permettra une meilleure gestion en fonction des besoins de nos populations;
- aucune nouvelle responsabilité sans nouveaux pouvoirs de taxation;
- une plus grande concertation avec les commissions scolaires est nécessaire. Il faut penser aux clients d'abord et non aux structures;
- la MRC ne doit pas être un autre palier de gouvernement, à moins que les municipalités décident d'elles-même de déléguer des pouvoirs à la MRC;
- notre palier de gouvernement a un caractère très démocratique.

Les commissions scolaires

- l'approche territoriale des MRC n'est pas acceptable, il faut une approche sectorielle;
- considérant qu'ils font partie du matériel pédagogique, la gestion des bâtiments doit demeurer notre responsabilité;
- nos bâtiments ont un usage secondaire multifonctionnel. Nous sommes ouverts à leur utilisation par les organismes et les associations de nos milieux;
- le MEQ doit nous remettre des pouvoirs, notamment la négociation sur certaines conditions de travail;
- nos structures actuelles et l'élection des commissaires au suffrage universel doivent être conservées;
- l'école doit être au coeur de l'action. Elle doit bénéficier d'une latitude d'action la plus large possible pour assumer ses responsabilités.

Questions posées :

Les MRC et les municipalités

- Quels devoirs le gouvernement nous fera-t-il assumer?
- Le pouvoir de taxation sera-t-il modifié?

Les commissions scolaires

- Est-ce que les MRC sont aptes à gérer les infrastructures scolaires?
- La décentralisation sera-t-elle un transfert de factures ou une concertation entre les instances municipales?
- la décentralisation créera-t-elle un autre niveau entre les commissions scolaires et le gouvernement?

Autres questions :

- La décentralisation permettra-t-elle de régler l'éparpillement que nous connaissons, les luttes de pouvoir, les conflits de juridiction, le gaspillage d'énergie et de ressources?
- Quels sont les coûts associés à la décentralisation?
- Dans la décentralisation des pouvoirs, est-ce que l'on ne risque pas la situation vécue par le «fédéral» : beaucoup trop de bureaucratie, de fonctionnaires et trop de chefs?
- Quelle est la vision d'avenir du gouvernement souverainiste concernant les municipalités? Quels pouvoirs et quels devoirs auront-elles à assumer? Faudra-t-il attendre les états généraux sur l'éducation pour parler de décentralisation?
- Quels seront les droits de regard des régions en matière d'éducation pour assurer l'uniformisation et l'équité ?

Propositions soumises :

- Reconnaître que la subsidiarité est le plus important des objectifs, car il implique que la responsabilité d'un pouvoir, d'un service ou d'un équipement doit être confié au palier de gouvernement (local, régional ou national) le plus apte à l'assumer, et ce, au moindre coût;
- confier au gouvernement la responsabilité de tracer un portrait de la décentralisation désirée et de définir les grands objectifs et les grandes orientations;
- décentraliser vers les MRC et les municipalités. Elles devront agir dans le respect des objectifs fixés par le gouvernement et disposer des moyens adéquats pour les réaliser;

- entreprendre une démarche de décentralisation en cinq volets : (municipalités)
 - alléger les contrôles et les normes gouvernementales imposés aux municipalités;
 - réviser les pouvoirs fiscaux des municipalités et les règles du financement obligatoire;
 - actualiser et améliorer les conditions d'exercice de la fonction d'élus municipaux;
 - favoriser le regroupement et la mise en commun de ressources municipales en matière de gestion si les élus concernés le jugent à propos;
 - négocier avec le monde municipal tout nouveau transfert de responsabilités;
- éviter le double pouvoir de taxation. Le financement doit venir du pouvoir central;
- réduire la hiérarchisation dans les structures et éviter de créer de nouveaux paliers gouvernementaux régionaux;
- prévoir un mécanisme de péréquation et de dotations spécifiques entre les régions ou les MRC;
- assouplir les réglementations et réduire les exigences bureaucratiques;
- réduire la hiérarchisation dans les structures et éviter de créer de nouveaux paliers gouvernementaux régionaux;
- maintenir deux paliers de gestion dans les régions pour assurer les responsabilités municipales et scolaires (commission scolaire);
- reconnaître les commissions scolaires et leur accorder de nouvelles responsabilités, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle (commission scolaire);
- prévoir un système de péréquation qui assurera des services éducatifs de base sur tout le territoire québécois;
- décentralisation par approche territoriale plutôt que sectorielle (MRC);
- revoir l'approche en matière de gestion du territoire en raison du manque d'uniformité dans les actions des intervenants gouvernementaux;

- décentraliser et régionaliser le pouvoir de décision en matière de culture. Les budgets des musées sont centralisés et servent principalement à Montréal et Québec (82 %);
- décentraliser les pouvoirs vers les communautés locales plutôt que vers les organismes régionaux;
- reconnaître les organismes de protection de l'environnement au niveau local et régional;
- ne pas inscrire la décentralisation dans la Constitution en raison de la lourdeur des modifications constitutionnelles.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- La décentralisation est sans aucun doute le sujet qui a suscité le plus d'interventions. Le rapprochement des lieux de décisions le plus près possible des citoyens et l'obtention de moyens financiers adéquats pour assumer de nouvelles responsabilités en constituent les principales prémisses. La très grande majorité des interventions sont favorables à une plus grande décentralisation des pouvoirs. Les intervenantes et les intervenants prennent pour acquis que ce processus devrait améliorer l'efficacité administrative;
- l'orientation à donner au processus de décentralisation varie selon les interlocuteurs. De même, les objets de décentralisation sont sectoriels (CS, CLSC), territoriaux (MRC, municipalité) ou sectoriels et territoriaux (CRC, CRD-04, CLM, ATR, ...) en fonction des préoccupations propres à chaque organisme;
- les témoignages traduisent deux visions : certains demeurent carrément en attente de propositions gouvernementales, d'autres élaborent mais très peu sur la façon d'amorcer ou de concrétiser ce processus;
- certains craignent, par ailleurs, que la décentralisation soit prétexte au désengagement de l'État;
- la décentralisation soulève tout de même beaucoup de questionnement en ce qui a trait à l'étendue des pouvoirs à rapatrier, aux échéanciers, au financement et aux modalités;
- les réactions des intervenants laissent croire que des précisions devront être apportées afin de faire une distinction plus nette entre la décentralisation, la régionalisation et la déconcentration.

8.3.3.5 Autres éléments d'un projet de constitution

Ce sujet a été abordé par 7 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 4 opinions et les organismes 5 opinions.

Propositions soumises :

- La nouvelle Constitution doit garantir des droits fondamentaux qui sont l'expression même d'un projet de société québécoise plus juste. Elle tracera la voie pour l'État et le gouvernement. Ces droits fondamentaux sont les suivants:
 - le droit à un environnement sain;
 - le droit aux communautés culturelles de s'épanouir pleinement à l'intérieur de la société québécoise;
 - le droit à des services de santé et à des services sociaux universels, accessibles et gratuits;
 - le droit à l'intégrité physique;
 - le droit à l'alphabétisation, à la formation générale et professionnelle universelle, accessible et gratuite;
 - le droit pour les familles à des services de garde d'enfants, de qualité, accessibles et gratuits;
 - le droit à un logement décent à un prix abordable;
 - le droit à un revenu décent garanti, soit par le travail ou par des transferts fiscaux;
 - le droit à un emploi de qualité;
 - le droit de vivre sans harcèlement et sans violence;
 - le droit à des lieux de démocratie autonomes axés sur la solidarité et l'éducation populaire;
 - le droit à une information démocratique et respectueuse de la vie privée;

- le droit à l'équité pour les conjointes et les conjoints de fait dans le couple traditionnel ou de même sexe;
- le droit de participer au contrôle du développement économique local et régional;
- le droit des femmes au contrôle de leur corps;
- le droit à la vie;
- le droit aux loisirs;
- le droit aux plaisirs de la vie;
- la nouvelle Constitution doit garantir l'accessibilité architecturale et les droits des personnes handicapées, notamment le droit au travail, au loisir, au logement adapté et aux services socio-économiques;
- la nouvelle Constitution doit garantir le droit à la culture et à l'information sur une base nationale, régionale et locale.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Dans la Constitution, les intervenantes et les intervenants ont demandé de garantir les droits fondamentaux dans un projet de société;
- les personnes handicapées réclament une reconnaissance de leurs droits;
- d'autres ont demandé le droit d'accès à la culture et à l'information sur une base régionale et nationale.

8.3.4 TERRITOIRE (article 4)

Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et les conditions prévues par les règles du droit international.

Ce sujet a été traité par 18 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 22 opinions et les organismes 6 opinions.

Commentaires entendus :

- Il faut protéger l'intégrité du territoire mais dans le respect des droits des nations autochtones;
- sur la base de nos droits ancestraux, nous, les autochtones, remettons en cause l'intégrité d'une partie du territoire du Québec. «Vous êtes les locataires de notre territoire ancestral»;
- cet article devrait prévoir le droit de passage du Canada de l'est vers le Canada de l'ouest et vice versa. Même si l'intention des Québécois est très amicale à cet égard, cette question est, sans aucun doute, sensible pour les Canadiens;
- la frontière entre le Québec et les Territoires du Nord-Ouest devra être modifiée pour permettre à l'État québécois d'exercer ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international;
- les frontières entre les provinces de l'Atlantique et le Québec devront être modifiées afin de garantir aux États riverains un partage équitable des eaux territoriales dans le golfe du Saint-Laurent;
- cet article ne doit pas être interprété de façon à étudier les droits ancestraux des autochtones.

Questions posées :

- Advenant la souveraineté, quel sera le statut du fleuve Saint-Laurent, notamment le lac Saint-Pierre. Le Québec pourra-t-il y assurer une pleine juridiction?
- Qui aura la propriété du lit de la baie d'Hudson?
- Comment assurerons-nous le respect de nos frontières maritimes, notamment la zone de 200 milles?

Propositions soumises :

- Remplacer dans cet article le mot «compétence» par «autorité»;
- soumettre à nouveau à un tribunal international le cas du Labrador;
- définir les limites des zones maritimes, entre autres pour les Territoires du Nord-Ouest et les provinces atlantiques;
- exploiter et protéger efficacement le fleuve afin d'assurer la croissance économique associée au transport maritime.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les interventions s'articulent autour de l'intégrité du territoire tout en respectant les droits fondamentaux autochtones;
- certaines interventions spécifiques soulignent, par ailleurs, les principaux cas litigieux suivants : Labrador, zones maritimes et les îles près du littoral de la baie d'Hudson. De plus, d'autres intervenants soulignent qu'il faut protéger le fleuve Saint-Laurent et l'utiliser comme facteur de développement;
- la Commission note enfin le cas particulier du fleuve Saint-Laurent en ce qui a trait à sa protection et son développement.

8.3.5 CITOYENNETÉ (article 5)

Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.

La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays.

Ce sujet a été traité par 19 intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 25 opinions et les organismes 10 opinions.

Commentaires entendus :

- Cet article devrait prévoir la naissance à l'étranger d'un enfant dont les parents sont des citoyens québécois;
- les doubles et multiples citoyennetés sont un phénomène connu à travers la planète. La rédaction de l'article peut porter à confusion, puisqu'il appartient à un État de reconnaître ou non la citoyenneté de ses résidents, immigrants ou ressortissants.

Questions posées :

- Comment un citoyen québécois pourrait forcer le Canada à lui accorder ou à reconnaître sa citoyenneté canadienne après la sécession des deux États?
- Y aura-t-il possibilité d'avoir la double citoyenneté (Québécoise et canadienne)?

Propositions soumises :

- Tenir compte des Québécois nés au Québec, mais vivant hors-Québec au moment de la proclamation de la souveraineté du Québec;
- considérer la naissance à l'étranger d'un enfant dont les parents sont québécois;
- supprimer «canadienne» du premier paragraphe. La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle de tout autre pays;
- permettre de cumuler une citoyenneté autochtone en plus de la citoyenneté québécoise et accepter la renonciation à la citoyenneté québécoise pour ne conserver que la citoyenneté autochtone;
- maintenir la citoyenneté québécoise et canadienne;

- accorder la citoyenneté québécoise à tout individu domicilié au Québec depuis 18 mois consécutifs et qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - a) être né au Québec;
 - b) être citoyen canadien;
 - c) être légalement marié à une Québécoise ou à un Québécois;
 - d) être le père ou la mère d'un Québécois ou d'une Québécoise;
 - e) être l'enfant d'un Québécois ou d'une Québécoise;
 - f) être reconnu comme Québécois ou Québécoise en vertu d'une loi du Québec.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les intervenants ont demandé de prendre en considération :
 - les Québécois nés au Québec mais vivant hors-Québec;
 - la naissance à l'étranger d'un enfant dont les parents sont québécois;
 - les Québécois étant à l'extérieur au moment de la proclamation de la souveraineté;
- le questionnement porte principalement sur la double citoyenneté (canadienne et québécoise);

8.3.6 MONNAIE (article 6)

La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.

Ce sujet a été traité par 32 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 20 opinions et les organismes 14 opinions.

Commentaires entendus :

- Un pays souverain doit posséder sa propre monnaie et la contrôler, sinon il abandonne une part de sa souveraineté;
- avec la monnaie canadienne, les échanges économiques avec la Canada seront facilités;

- le Parti québécois n'a aucune politique monétaire de rechange;
- le gouvernement est une girouette menée par la finance;
- que la monnaie retenue serve le pays et non l'inverse;
- le dollar canadien ne mérite pas qu'on l'adopte.

Questions posées :

- L'utilisation de la monnaie canadienne est-elle envisagée comme mesure définitive ou transitoire?
- Quels sont les avantages de l'utilisation du dollar canadien plutôt que de toute autre monnaie?
- Quelles réactions auront les investisseurs étrangers suite au choix de la monnaie canadienne?
- Les taux d'intérêt seront-ils plus ou moins élevés?
- Dans un Québec souverain où l'unité monétaire est le dollar canadien, quels moyens d'intervention et de contrôle aurons-nous sur la politique monétaire et sur la valeur du dollar canadien?

Propositions soumises :

- Communiquer davantage d'informations sur les enjeux de la monnaie;
- débattre sur la monnaie utilisée après la souveraineté;
- utiliser la monnaie québécoise ou une autre que celle du Canada;
- utiliser la monnaie canadienne tant que l'Assemblée nationale n'en a pas statué autrement;
- utiliser une monnaie forte, par exemple : dont la monnaie américaine.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Des personnes questionnent le choix de la monnaie canadienne retenue dans l'avant-projet de loi;
- parmi les intervenants qui ont abordé ce sujet, plusieurs notent une préférence à proposer une monnaie québécoise afin de pouvoir en exercer le contrôle;
- d'autres émettent plusieurs inquiétudes sur la politique monétaire canadienne de même que le peu d'emprise du Québec sur les fluctuations du dollar canadien;
- certains manifestent un besoin d'information.

8.3.7 TRAITÉS (article 7)

Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international.

Ce sujet a été abordé par 11 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 6 opinions et les organismes 5 opinions.

Commentaire entendu :

Aucun commentaire significatif

Questions posées :

- Comment reconduire tous les traités sans problème?
- Qu'advient-il des traités de libre-échange?

Propositions soumises :

- Respecter les ententes actuelles, mais ne plus en conclure d'autres par l'entremise du gouvernement fédéral;
- limiter l'article aux traités existants avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution;
- reformulation :

Le Québec entend respecter les traités signés en son nom avant l'obtention de sa souveraineté, et ce, conformément au droit international. Il jouira ainsi de tous les droits et, conséquemment, il en assumera toutes les obligations.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- De façon générale, les intervenantes et intervenants entendus sont d'accord pour que le gouvernement respecte les ententes actuellement en vigueur.
- Les inquiétudes se situent plus particulièrement au plan des modalités de reconduction de ces traités.

8.3.8 ALLIANCES INTERNATIONALES (articles 8 et 9)

Les sujets relatifs aux alliances internationales ont fait l'objet de 37 interventions. Les individus ont exprimé 17 opinions et les organismes 37 opinions.

8.3.8.1 ONU et organisations internationales (article 8)

Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux.

Commentaires entendus :

- Un Québec souverain doit fonder sa politique internationale sur la recherche de la paix, sur le développement, sur la démocratie et sur le respect des droits humains;
- si le peuple du Québec endosse l'objectif de se donner un pays indépendant et distinct, il serait tout à fait logique qu'il autorise, en même temps, le gouvernement du Québec à demander l'admission de ce nouveau pays à l'ONU;
- l'article 8 de l'avant-projet de loi n'est pas très clair, notamment il faut éviter toute ambiguïté avec l'article 9.

Question posée :

Aucune question significative

Propositions soumises :

- Donner au gouvernement le mandat de s'engager résolument pour la démocratisation de l'ONU. Si tel était le cas, la délégation québécoise devrait s'allier aux délégations d'autres pays qui recherchent l'élimination du droit de veto et des privilèges des grandes puissances au sein de cette organisation;
- préciser le texte de l'article 8 si les organismes dont il est question ne sont pas des agences de l'ONU. Le cas échéant, il faut identifier tous les organismes visés par cet article.

8.3.8.2 Commonwealth, Francophonie, OTAN etc. (article 9)

Le Québec prend les mesures requises pour rester notamment membre du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord américain et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Commentaires entendus :

- Le Québec, province du Canada, n'est pas actuellement et formellement membre des organismes et accords mentionnés à l'article 9. Certes, faisant partie du Canada, il y est indirectement associé;
- le Québec, pays indépendant et distinct, n'a pas à se demander s'il demeure membre ou pas. Il aurait plutôt à décider s'il veut demander son adhésion à ces organismes et à ces accords;
- l'adhésion automatique à l'OTAN ou à NORAD engage moralement le Québec à faire des investissements militaires proportionnels et équivalents à ceux consentis par le Canada. Ceci écarte toute possibilité que le Québec décide, à l'exemple de la Suisse, de sa stricte neutralité militaire;
- le moyen le plus certain pour que le Québec adhère au GATT, sans interruption de l'application de ses règles sur son territoire, est de conclure une entente d'union économique avec le Canada.

Questions posées :

- Dans le cadre des ententes internationales actuelles, quelles garanties avons-nous d'être automatiquement partenaire de ces autres nations?
- Si nous devons renégocier ces traités et ententes, peut-on s'attendre à une consolidation des acquis actuels?
- Devons-nous à tout prix faire partie de l'OTAN et de NORAD?
- Un Québec sans armée est-il impensable?
- Quel impact la souveraineté aura-t-elle sur les ententes en matière de gestion des oiseaux migrateurs en Amérique?

Propositions soumises :

- Ne pas adhérer au Commonwealth si cela entraîne l'obligation de reconnaître le principe de la monarchie constitutionnelle et l'obligation de prévoir que la reine d'Angleterre soit aussi reine d'un Québec indépendant;

- différer l'adhésion à l'OTAN et à NORAD jusqu'à l'adoption de la nouvelle Constitution d'un Québec indépendant;
- soumettre l'adhésion à l'OTAN et à NORAD à un débat public séparé et ouvert avant toute décision par l'assemblée disposant du pouvoir législatif dans un Québec souverain;
- reporter après la tenue du référendum sur la souveraineté la question de l'opportunité d'adhérer à l'ALÉNA, en raison de son impact social et économique négatif;
- réévaluer la nécessité d'adhérer au GATT;
- adhérer au pacte relatif aux droits civils et politiques, à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la convention des Nations Unies relative aux droits des enfants, à la protection de l'environnement ainsi qu'à tout traité concernant les droits et libertés des personnes;
- ratifier des traités avec l'Organisation internationale du travail, entre autres une convention de l'OIT qui traiterait de discrimination en emploi de façon à assurer une rémunération égale pour un travail de valeur égale;
- redéfinir nos engagements et responsabilités internationales en fonction des principes énoncés dans la nouvelle Constitution;
- évaluer la pertinence pour le Québec de devenir membre de l'ALÉNA;
- ne pas adhérer ni à l'OTAN ni au Commonwealth.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Ceux qui ont abordé cet aspect remettent en cause l'adhésion systématique d'un Québec souverain à certaines alliances;
- de façon générale, on approuve l'admission du Québec à l'ONU et à ses organismes ainsi qu'au GATT. On est par contre réticent à l'adhésion à l'OTAN, à NORAD et au Commonwealth;
- avant de s'engager dans l'ALÉNA, plusieurs souhaitent une évaluation des impacts socio-économiques.

8.3.9 CONTINUITÉ DES LOIS (articles 10,11,12,13 et 14)

Les sujets relatifs à la continuité des lois ont été abordés par 41 intervenants et les intervenantes. Les individus ont exprimé 16 opinions et les organismes 39 opinions.

8.3.9.1 Continuité des lois et règlements fédéraux (article 10)

Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.

Commentaire entendu :

Aucun commentaire significatif

Questions posées :

- Le coût de perception des impôts sera-t-il inférieur?
- Quelle garantie avons-nous que le taux d'imposition ne sera pas supérieur au total des trois taux actuels (municipal, provincial et fédéral)?
- Comment le Québec s'assurera-t-il qu'il ne sera pas privé de revenus fédéraux en période de transition?
- Les lois seront-elles rapatriées ou coupées?

Propositions soumises :

- Abroger les lois fiscales actuelles pour les remplacer par des lois fiscales québécoises;
- ne pas reconduire de façon systématique toutes les lois fédérales, notamment les lois sur la conscription et les mesures de guerre;

- accorder la priorité aux lois sur l'immigration, sur l'assurance-chômage, au Code du travail ainsi qu'au Code civil du Québec;
- abolition de la «Loi sur les Indiens» qui est considérée comme une loi sociale humiliante.

8.3.9.2 Pensions et suppléments de revenu (article 11)

Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.

Commentaires entendus :

- Le gouvernement doit rassurer les gens en matière de pensions et de suppléments du revenu;
- la souveraineté permettra d'éliminer le dédoublement administratif lié à la gestion de deux régimes parallèles de pension;
- instaurer un régime universel de pension afin d'assurer la dignité économique des personnes retraitées de toutes classes sociales ou conditions d'emploi.

Questions posées :

- Qu'advient-il de l'assurance-chômage?
- Le silence du Québec sur la réforme Axworthy est-il un acquiescement à la coupure fédérale?
- Comment le Québec va-t-il assumer les coûts des programmes auparavant à frais partagés?

Propositions soumises :

- Garantir le maintien des programmes sociaux, de santé et d'éducation;

- équilibrer rapidement le budget du Québec afin d'assurer le maintien du paiement des pensions et suppléments payables aux personnes âgées;
- élargir la portée de l'article 11 qui ne vise que les personnes âgées et tous les groupes recevant des prestations fédérales, tels les prestataires d'assurance-chômage, les familles, les anciens combattants ainsi que toute somme due par le gouvernement fédéral aux autochtones ou autres organismes selon les ententes en vigueur tout en s'assurant que ces revenus seront égaux ou supérieurs à ceux déjà consentis;
- reformulation :
 - donner un titre : Politiques sociales. Reconnaître l'importance de maintenir les actuelles politiques sociales universelles dans le respect des droits qui assurent la dignité de tous ses citoyens.

8.3.9.3 Autorité judiciaire (article 12)

Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour suprême par la nouvelle Constitution prévue à l'article 3.

Les juges de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême du Canada en provenance du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel du Québec.

Commentaire entendu :

- Si un palier de jugement est éliminé, on procèdera plus rapidement au traitement des cas en litige tout en économisant sur les coûts administratifs.

Question posée :

- Des mesures seraient-elles prises pour que la représentation des femmes soit plus équitable dans l'administration de la justice?

Propositions soumises :

- Assurer une représentativité égale homme-femme (parité à tous les niveaux de l'appareil judiciaire);
- améliorer l'accessibilité à la justice;
- raccourcir les délais pour les causes impliquant les enfants.

8.3.9.4 Gestion du transfert des lois canadiennes (article 13)

Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le Fonds consolidé du revenu.

Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et aux autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.

Commentaire entendu :

- Écart significatif entre les intentions formulées dans le programme du Parti québécois et l'avant-projet de loi sur la souveraineté, notamment en ce qui concerne la place des fonctionnaires fédéraux dans la nouvelle fonction publique québécoise.

Question posée :

- Pourquoi intégrer les fonctionnaires fédéraux considérant que les dédoublements engendrent des coûts élevés?

Propositions soumises :

- Ne pas intégrer les fonctionnaires fédéraux, sinon il y aura encore des dédoulements;
- enlever la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 13. Au deuxième paragraphe «le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires» par «favorise les fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou...»;
- pour être crédibles, ces engagements devront s'établir formellement par lettre d'entente et être accompagnés de scénarios réalistes de fusion des fonctions publiques fédérales et québécoises et ce, avant la tenue du référendum;
- que en région les emplois des fonctionnaires fédéraux;
- adopter une législation appropriée permettant le maintien des accréditations syndicales et des conventions collectives lors du changement de juridiction. Que l'Alliance de la fonction publique du Canada section Québec soit partie prenante des négociations lors de la fusion des employés fédéraux syndiqués avec la fonction publique québécoise;
- Propositions de formulation :
 - Pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10, le gouvernement doit nommer les fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences ou organismes qui résident au Québec, si tel est le choix de ces personnes. Le gouvernement s'engage également à maintenir le plancher d'emploi fédéral existant en région, préservant ainsi l'apport des expertises de cette masse salariale aux économies régionales. On maintiendra les accréditations syndicales, les conventions collectives, les conditions de travail et les fonds de pension de ces employés. Les sommes requises pour l'application de ces lois seront prises à même le Fonds consolidé du revenu;
 - rapatrier l'ensemble des effectifs et les réallouer à d'autres besoins névralgiques. Utilisation d'un décret pour stabiliser les effectifs, amoindrir les craintes, éliminer la confusion et réallouer de façon efficiente ces ressources.

8.3.9.5 Accès aux écoles anglaises (article 14)

Jusqu'à ce que la nouvelle Constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la Constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.

Commentaire entendu :

Aucun commentaire significatif

Questions posées :

- Quel est l'avenir des commissions scolaires anglophones?
- Est-ce que le gouvernement donnera une garantie de continuité du système d'éducation en anglais au Québec?

Proposition soumise :

- Évaluer au préalable, les impacts de cette reconnaissance.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Plusieurs intervenantes et intervenants suggèrent de ne pas reconduire systématiquement toutes les lois et souhaitent une certaine épuration (article 10);
- plusieurs personnes insistent sur la nécessité de conserver le régime d'assurance-chômage, les allocations et autres paiements du gouvernement fédéral (article 11);
- les groupes de femmes réclament la parité à tous les niveaux de l'appareil judiciaire (article 12);
- en ce qui concerne les fonctionnaires fédéraux, certaines personnes s'inquiètent de leur intégration à la fonction publique québécoise compte tenu des différents dédoublements qu'engendrent deux paliers de gouvernement. Par ailleurs, les représentants de ces travailleurs veulent obtenir des garanties et l'assurance d'être intégrés selon le libre choix (article 13).

8.3.10 PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (article 15)

Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.

Ce sujet a été abordé par 38 intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 24 opinions et les organismes 15 opinions.

Commentaires entendus :

- Aucune information n'est disponible sur les projets du gouvernement en matière de partage de biens et de dettes ou en matière de commerce intérieur et extérieur;
- le Québec ne peut être souverain s'il est dépendant des pouvoirs financiers extérieurs pour le financement de sa dette;
- les coûts de la dette sont inacceptables et les politiciens semblent avoir perdu le contrôle;
- la réduction du nombre de paliers décisionnels pourrait constituer une façon de réduire le déficit gouvernemental actuel;
- le fédéralisme entraîne un déficit et un endettement effrayants;

Questions posées :

- Quelle est la quote-part du Québec dans la dette fédérale?
- Quelle instance internationale tranchera en cas de litige?
- Est-ce que la dette de la guerre de l'Angleterre envers le Canada fait partie de la dette du Canada?
- De quelle manière s'effectuera le rapatriement de la juste part de la dette québécoise dans le Canada actuel?
- Quelle sera la valeur des actifs transférés lors du partage de la dette?
- En rapatriant la dette et le pouvoir, serons-nous mieux administrés?

- Ayant un taux d'imposition très élevé au Québec, qui va payer cette dette et comment?
- Considérant la dernière année, où aucune émission d'obligations québécoises ne s'est effectuée sur le marché domestique, peut-on conclure qu'avec le rapatriement de notre part de la dette, le Québec ne sera pas obligé de se financer uniquement sur les marchés étrangers?

Propositions soumises :

- Affirmer que le peuple du Québec ne sera plus responsable des nouveaux déficits du gouvernement du Canada après le 31 mars 1996;
- consulter la population pour trouver des solutions;
- faire disparaître la dette en cinq ans;
- mettre en place un tribunal indépendant pour trancher les points en litige. La décision sera finale et exécutoire;
- faire approuver par la population le résultat de la négociation sur le partage des biens et des dettes;
- remplacer «appartenant au Canada» par «acquis ou contracté sous le régime fédéral-canadien»;
- élaborer le contenu des ententes souhaitées avec le Canada et identifier des modèles de négociations réalistes;
- tenir compte de l'injustice causée par l'Acte d'Union de 1840 dans la négociation sur le partage des biens et de la dette;
- remplacer «le gouvernement peut conclure...» par «le gouvernement doit conclure...»;
- constituer un fonds faisant appel aux personnes âgées qui ont des épargnes réservées à leurs survivants bénéficiaires. Ces placements produiraient des intérêts qui ne seraient pas imposables. Ils serviraient uniquement au remboursement du capital de la dette. Au moment du décès d'un investisseur, ses survivants auraient le loisir de retirer le placement ou de réinvestir dans les mêmes conditions. Les placements seraient garantis par le gouvernement. Les corporations pourraient aussi investir dans ce fonds (condition : 10 000 \$, maximum pour une période de 20 ans);

- désigner un tribunal international afin d'agir comme médiateur;
- partager la dette proportionnellement à la population;
- prendre pleine possession de ses actifs et les recentrer vers une planification stratégique nécessaire à son développement;
- prévoir un délai minimum de deux ans pour la négociation sur le partage des biens et des dettes;
- reformuler l'article 15 en se référant à l'article 142 de la Constitution qui prévoit trois arbitres (Canada, Québec, FMI) et autres dispositions légales.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- La dette constitue une préoccupation majeure chez plusieurs intervenants. Certains de ceux-ci ont fait remarquer que les leviers qui influent sur la dette sont contrôlés à l'extérieur du pays. La dette soulève aussi de nombreuses inquiétudes ce qui concerne de la souveraineté;
- des intervenants ont proposé la désignation d'un tribunal international pour agir comme médiateur en cas de litige.

8.3.11 ENTRÉE EN VIGUEUR (articles 16 et 17)

Les sujets relatifs à l'entrée en vigueur ont été abordés par 18 intervenantes et les intervenants. Les individus ont exprimé 14 opinions et les organismes quatre opinions.

8.3.11.1 Dates de l'entrée en vigueur (article 16)

La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.

Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par le référendum.

Commentaires entendus :

- La loi ne doit pas entrer en vigueur avant l'approbation par référendum de la nouvelle Constitution;
- le délai d'entrée en vigueur devrait varier selon les articles.

Question posée :

Aucune question significative.

Propositions soumises :

- il ne faut pas précipiter les choses;
- retenir le 24 juin 1995 comme date de la tenue du référendum;
- rechercher un consensus, sinon retarder le référendum;
- prévoir un calendrier des principaux points de négociation;
- au deuxième paragraphe, ajouter l'article 4 aux articles 2, 3 et 15;
- allonger d'au moins une année le délai maximal entre un vote favorable et la proclamation unilatérale de souveraineté.

8.3.11.2 Question référendaire (article 17)

La présente loi est soumise à la consultation populaire.

Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante :

«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON»

Le sujet a été abordé par 51 intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 42 opinions et les organismes 16 opinions.

Commentaires entendus :

- La question soumise doit être claire et ne doit pas être susceptible de prêter à plusieurs interprétations. Il n'y a rien à gagner à faire un référendum sur une question qui porte à confusion sous prétexte d'améliorer les chances de rallier la majorité nécessaire;
- nos institutions démocratiques reconnaissent que la majorité simple détermine les changements de gouvernement et la prise de décision. Ce principe doit trouver pleine application dans le référendum prochain;
- le référendum et les débats constituent des exercices qui doivent se faire en dehors de toute partisanerie;
- il n'y a rien à gagner à tenir un référendum sur une question qui prête à confusion sous prétexte d'améliorer ou les chances de le gagner ou d'augmenter la majorité favorable;
- la question ne doit pas laisser place à interprétations;
- une question directe qui insiste sur la volonté d'être reconnu comme peuple;
- aucune concession ne doit être faite par les politiciens afin d'«acheter» le vote des groupes de pression (patronat, assistés sociaux, autochtones);
- l'accès au scrutin devrait être facilité pour les clientèles handicapées dont les non-voyants ou les semi-voyants;
- des gens craignent de se prononcer en faveur de la souveraineté par peur de représailles.
- une attention particulière devrait être portée au choix de la question afin qu'elle soit facilement compréhensible par les personnes peu scolarisées ou analphabètes.

Question posée :

- Une majorité en faveur de l'indépendance est-elle suffisante pour garantir la légitimité du processus et du gouvernement en place?

Propositions soumises :

- Obtenir deux tiers des votes pour que le projet de souveraineté soit accepté;
- attendre le dépôt de l'étude du Parti libéral avant de procéder au référendum;
- attendre avant de poser la question référendaire. Actuellement, ce n'est manifestement pas la période idéale;
- poursuivre les négociations pour le rapatriement des pouvoirs dans le Québec advenant que le non l'emporte;
- suspendre, pour la présente campagne référendaire, la Loi sur les consultations populaires afin que le gouvernement du Québec fasse le poids avec la publicité fédérale;
- attendre de connaître la position constitutionnelle du Parti libéral du Québec pour être en mesure d'évaluer toutes les options;
- un référendum sur les pouvoirs revendiqués depuis trente ans et un deuxième référendum, deux ans après, sur la souveraineté;
- modifier la question pour que, dans l'éventualité d'un «non», le gouvernement puisse négocier des changements à la Constitution actuelle du Canada. Si aucune modification n'est possible, reprendre le référendum après deux ans;
- La question devrait :
 - avoir des choix multiples pour nous permettre de progresser davantage;
 - porter sur la conclusion d'un traité d'association économique;
 - proposer une souveraineté du Québec dans une union économique canadienne;
- propositions de formulation :

- Êtes-vous en faveur de la souveraineté comportant une association économique avec le Canada? Oui ou non.
- Êtes-vous en faveur de la création par la population du Québec d'un État québécois souverain?
- Donnez-vous le pouvoir au gouvernement québécois de négocier la réelle confédération canadienne? Advenant le cas d'une réponse négative des autres provinces, accepterez-vous le recours à l'indépendance du Québec?
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du peuple québécois et l'indépendance du Québec?
- Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec engageant le gouvernement du Québec à conclure sans délai avec le Canada les ententes, traités, alliances et institutions souhaités?
- Double question. En plus de celle contenue dans l'avant-projet de loi, une seconde question : «d'autre-part, acceptez-vous de maintenir l'unité canadienne selon le statu quo actuel?»
- Voulez-vous vous séparer du reste du Canada?
- Êtes-vous en faveur de l'indépendance du Québec?
- Êtes-vous favorable à ce que le Québec devienne :
 - un état des États-Unis;
 - un pays;
 - une province du Canada;
- Êtes-vous en faveur d'une union entre le Québec et le Canada qui s'associeraient tout en conservant leur souveraineté?
- Êtes-vous en faveur du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? Oui ou non.
- Êtes-vous en faveur d'une «association d'états souverains, soit le Québec et le Canada, qui délègueraient certaines compétences à des organismes communs»?
- Question à trois volets :
 - pour la souveraineté;

- pour le statu quo;
- pour le renouvellement du fédéralisme;
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec et le maintien d'une association économique avec le Canada?

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Le peu d'interventions sur l'article 16 ne permet pas de dégager de tendance.
- la question référendaire doit être simple, courte et sans ambiguïté. Plusieurs privilégient une question qui fasse mention d'une association économique avec le reste du Canada. Plusieurs propositions comportent soit une, deux ou trois questions (article 17).

8.4 OPINIONS EXPRIMÉES EN REGARD DE L'AVANT-PROJET DE LOI

La Commission ne dégage aucune tendance pour cette section du rapport. Elle se limite à présenter la synthèse des raisons invoquées par les intervenantes et intervenants.

il est à noter que la plupart des organismes ou des regroupements d'organismes qui ont participé à la Commission, n'étaient pas mandatés par leurs membres pour se prononcer sur la souveraineté du Québec.

Cent soixante-deux (162) intervenantes et intervenants ont pris position sur l'avant-projet de loi. De ce nombre 94 se sont dits favorables, 28 se sont montrés défavorables et 40 se questionnent. Les individus ont exprimé 141 opinions et les organismes 45 opinions.

Favorable à l'avant-projet de loi

Les principales raisons avancées sont les suivantes:

- Le système actuel ne fonctionne plus depuis longtemps. Il est impossible de s'entendre avec le reste du Canada et la négociation avec les autres provinces est dans un cul-de-sac. Combien nous coûte le statu quo qu'est le fédéralisme?

- Il faut sortir de ce pays où nous sommes minoritaires et se donner un pays distinct avant de se faire assimiler. Nous devons être forts et unis puis prendre la place qui nous revient. Ensuite, d'égal à égal, nous pourrons faire nos ententes politiques et économiques;
- la gestion unique va permettre de couper une multitude de dépenses et l'élimination d'un palier de gouvernement va favoriser le contrôle de la dette. Le Québec sera mieux administré par son propre gouvernement. La prospérité passe par le contrôle de ses leviers économiques;
- l'opportunité de pouvoir se façonner un pays à notre image, d'en faire une nation forte d'un projet de société porteur de valeurs et de principes de démocratie participative, d'égalité, d'équité et de justice sociale. La souveraineté est un moyen nécessaire qu'il est urgent de se donner si nous voulons articuler un projet de société juste et démocratique;
- la souveraineté va mettre fin aux nombreux dédoublements ou chevauchements de juridictions. Nous ne possédons qu'une partie des pouvoirs nécessaires à notre administration et au progrès de notre société;
- le rapatriement de tous les leviers et pouvoirs nécessaires à l'indépendance du Québec, rapprochera nécessairement les Québécoises des lieux de décision et de pouvoir. Il facilitera leur participation et leur donnera enfin l'opportunité d'influencer de plus près et de façon directe les décisions qui les concernent. Le Québec fait souvent preuve d'une plus grande ouverture d'esprit en matière de condition de vie des femmes;
- les Québécoises et Québécois constituent une nation avec une langue et une histoire commune et une culture qui en découle. La gestion partagée avec le Canada menace sérieusement la postérité francophone;
- la souveraineté prend son sens dans la mesure où elle permet de construire une société meilleure;
- notre participation reflète un espoir commun, celui de se donner un pays qui nous ressemble et qui correspond à nos aspirations comme peuple;
- pour qu'un pays soit gouvernable, il faut que l'État soit près de ses citoyens et il faut que les habitants de ce pays vivent près les uns des autres;
- le non au référendum déclarerait non avenue toute future réclamation fondée sur notre caractère distinct.

Défavorable à l'avant-projet de loi

Les principales raisons avancées sont les suivantes:

- un manque de confiance envers les politiciens dont les actions diffèrent des paroles;
- la façon de gérer dans le passé ne présage rien d'attrayant pour un futur pays souverain;
- nous avons la possibilité de partager des pouvoirs reconnus dans les textes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique;
- un nouveau «pacte confédératif canadien» serait préférable;
- la loi sur la souveraineté n'annonce aucune garantie pour une meilleure démocratie;
- la Charte canadienne des droits et libertés est une garantie de justice entre les provinces;
- la position de l'ADQ est préférable;
- les dettes respectives des gouvernements rendent la démarche illusoire;
- beaucoup trop de risques économiques et sociaux sont à prévoir;
- un attachement au Canada actuel, notamment en raison de tous les avantages reçus depuis sa constitution;
- dans le monde d'aujourd'hui il faut s'unir et non pas se séparer;
- il faut s'entendre avec les autochtones.

En questionnement par rapport à l'avant-projet de loi

Les principales raisons avancées sont les suivantes:

- Au préalable il faut changer radicalement les mœurs politiques au Québec, réduire les coûts d'administration et mieux gérer les fonds publics;
- la démarche est hâtive et impulsive, elle mine la consultation;
- le manque de vision globale mine la confiance populaire. Le projet de société aurait avantage à être développé et expliqué avant le référendum;

- un manque de confiance envers les politiciens avides de pouvoir;
- les gens devraient être plus informés sur les conséquences des choix;
- plusieurs questions demeurent sans réponse sur l'avenir des femmes;
- il est sûrement possible de négocier à nouveau avec les autres provinces;
- l'intégration des fonctionnaires fédéraux n'est pas assurée;
- l'information sur cette démarche n'est pas adéquate et complète. Par exemple, quel en sera l'impact sur notre niveau de vie et notre développement économique?
- La constitution doit être adoptée avant de procéder au référendum.

8.5 AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES

Suivant la même approche que le sujet précédent la Commission ne dégage aucune tendance pour cette section du rapport. Elle se limite à la rédaction des commentaires exprimés par les intervenantes et intervenants sur les autres options constitutionnelles.

Ce sujet a été abordé par 16 intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 19 opinions et les groupes quatre opinions.

Fédéralisme renouvelé

- La Confédération canadienne renouvelée s'avère la meilleure solution. Une réelle confédération entre des États canadiens nous procurerait les bénéfices sociaux et économiques convoités, en plus d'apporter une plus grande flexibilité face aux besoins changeants de notre société;
- ne vaudrait-il pas mieux tenter d'obtenir la meilleure équité possible. Comme on dit toujours : «la pire entente vaut mieux que le meilleur procès»;
- nous devons résoudre l'impasse constitutionnelle, obtenir tous nos pouvoirs législatifs ainsi que la perception de nos impôts.

L'union Québec - Canada (ADQ)

- Selon l'Action démocratique du Québec, le débat doit porter sur une nouvelle union Québec - Canada;
- la position de l'ADQ est réaliste. Elle doit mener à la souveraineté et par la suite à la possibilité de créer un parlement commun s'ils sont d'accord;
- il faut remettre au parlement de l'Union des champs de compétences communes et non pas des pouvoirs;
- en déclarant la souveraineté, nous devons proposer autre chose au reste du Canada, notamment l'option de l'ADQ;
- pour protéger notre agriculture, il est nécessaire d'avoir une union économique et une instance pour gérer cette union;
- nos représentants au Parlement de l'Union ne doivent pas être des élus, mais des délégués redevables à l'Assemblée nationale;
- la volonté du Québec et du Canada de maintenir un espace économique pourrait se traduire dans un traité de portée générale de même nature que celui qui unit les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE). De plus, pour coordonner cette union, on pourrait envisager un cadre constitutionnel qui favoriserait les échanges économiques entre les différents partenaires.

8.6 AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI

Cette section comporte un ensemble d'opinions reliées à l'avant-projet de loi. La grande majorité des intervenants ont profité de la démarche de consultation pour sensibiliser la Commission en regard de leurs expériences, de leurs attentes et de leurs préoccupations, et ce, afin de contribuer à l'élaboration d'un projet de société.

8.6.1 ADMINISTRATION

Cette section regroupe, entre autres les commentaires qui ont été formulés sur la gestion de l'État (notamment, ses revenus et son budget);

Les sujets de cette section ont été abordés par 62 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 48 opinions et les organismes 37 opinions. Le milieu d'appartenance 01 «affaires, commerce, industrie» est intervenu à dix reprise.

Commentaires entendus :

- L'état lamentable des finances publiques est dû à l'actuel système fiscal;
- nous n'avons plus confiance dans les institutions;
- un Québec plus responsable susciterait la confiance des milieux financiers;
- il y a urgence de reprendre le contrôle de la dette pour en diminuer les conséquences sur les générations futures;
- il faut faire la preuve d'une bonne gestion des finances publiques avant de discuter de positions constitutionnelles.

Questions posées :

- Que faire pour assainir les finances publiques?
- Quelle est la part du Québec dans les taxes et impôts du gouvernement canadien?
- Le gouvernement a-t-il la volonté de ne pas faire de déficit? Le contrôle du déficit sera-t-il amélioré dans un Québec souverain?
- Le fardeau fiscal cumulé sera-t-il augmenté pour les entreprises et les citoyens?
- Pouvez-vous chiffrer l'économie en matière de santé, d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre?

Propositions soumises :

- Reprendre le contrôle des dépenses rapidement, réduire la dette et la taille de l'État;
- réformer la fiscalité et mettre en place une commission d'enquête sur ce sujet;
- répartir équitablement la richesse collective;
- remplacer la taxe actuelle par une taxe à valeur ajoutée (TVA);

- donner suite aux rapports du vérificateur et prôner l'imputabilité des fonctionnaires dans la gestion des finances publiques;
- dénoncer les abus administratifs et politiques;
- apporter des correctifs à la situation financière.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- L'ensemble des intervenants ont développé une méfiance envers l'administration publique. La difficulté d'équilibrer les budgets, la dépendance créée par la dette, l'attente d'une réforme fiscale, le dédoublement et la lourdeur du système public sont considérés comme étant des défis à relever à très court terme;
- La souveraineté est l'occasion de réformer les institutions et leur façon de faire afin de permettre la création d'un projet de société plus juste et équitable.

8.6.2 SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET CONDITIONS SOCIALES

Cette section est séparée en trois catégories différentes afin de mieux cerner les préoccupations des intervenantes et des intervenants. Ainsi, on retrouvera les éléments relatifs à la condition féminine, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux jeunes, à la santé, aux services sociaux et autres sujets.

Les sujets de cette section ont été abordés par 81 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 50 opinions et les organismes 120 opinions. Le milieu d'appartenance 03 «association et services communautaires» est intervenu à 59 reprises.

Commentaires entendus :

Condition féminine

- 80 % des femmes retraitées sont pauvres;
- on constate un manque d'information car le discours ne rejoint pas les femmes vulnérables;

- les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence sont dans une situation précaire.

Personnes âgées, personnes handicapées, les jeunes

- La population du Québec vieillit, la retraite touche des personnes de plus en plus jeunes et parfois dans des conditions difficiles;
- il est urgent que soit adoptée une politique globale en matière de vieillissement dont les composantes seraient le soutien à domicile, la protection contre les abus, l'accessibilité aux services sociaux et de santé et une fiscalité plus juste;
- il faut éliminer les peurs et le chantage faits aux personnes âgées à propos de leur pension de vieillesse;
- la vie est plus difficile dans les petits villages pour les personnes handicapées;
- les chefs des familles monoparentales sont souvent des femmes. Leurs conditions sociales sont pour elles très difficiles. Plusieurs d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté;
- les parents d'enfants handicapés ont peu de soutien et d'encadrement, et ce, dès la naissance de l'enfant;
- le système désinstitutionnalise les patients adultes et institutionnalise les enfants déficients;
- l'adhésion des jeunes est obligatoire dans un projet de société.

Santé, services sociaux et autres sujets

- Le Québec doit être le seul à décider des services de santé et des services sociaux devant être offerts à sa population;
- on dénote un besoin de solidarité sociale;
- il faut reconnaître les organismes communautaires et leur importance;
- les programmes sociaux doivent favoriser l'adaptation et la formation de la main-d'oeuvre;
- le manque d'argent pour la désintoxication est déplorable;
- l'inégalité territoriale en matière de santé et services sociaux est présente dans

certaines MRC;

- l'appauvrissement de régions entières du Québec et le nombre grandissant de personnes pauvres inquiètent grandement.

Questions posées :

Condition féminine

- Quelle sera la politique du Québec à l'égard de la violence conjugale?
- Que répondra le gouvernement aux 80 maisons d'hébergement de femmes victimes de violence qui ont présenté un mémoire en 1994?
- À quand la reconnaissance du travail de la femme au foyer?

Santé, services sociaux et autres sujets

- Un Québec souverain maintiendra-t-il la réforme Axworthy?
- Le Québec pourra-t-il garantir le maintien des services en matière de santé et de services sociaux et la gratuité des médicaments pour les personnes âgées?
- En matière de santé, comment le Québec financera-t-il le désengagement fédéral?
- Des travaux communautaires devraient être accomplis par les bénéficiaires du bien-être social.

Propositions soumises :

Condition féminine

- Reconnaître l'apport économique des femmes;
- éliminer la discrimination salariale envers les femmes;
- reconnaître le travail des femmes au foyer;
- donner la priorité à l'intégration des femmes au marché du travail par des programmes de formation;

- effectuer une étude afin de mieux connaître les besoins des femmes âgées;
- régler la pauvreté des femmes et promouvoir la «tolérance zéro» en matière de violence;
- reconnaissance du droit à l'avortement pour les femmes.

Personnes âgées, personnes handicapées, les jeunes

- Mettre en place des moyens pour favoriser l'accès des femmes à des postes de commande;
- mettre en place une politique de logement pour les personnes âgées vivant en milieu urbain et prévoir les services dont elles ont besoin;
- adapter le logement, le transport et autres services à la condition des personnes âgées et handicapées;
- intégrer les exclus handicapés à tous les niveaux et instaurer une forme de guichet unique leur donnant accès aux services;
- permettre aux personnes handicapées de faire du bénévolat selon leurs capacités à s'impliquer dans la communauté;
- favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail dans des emplois décents;
- permettre aux personnes handicapées de s'intégrer dans le marché du travail dans des emplois décents;
- organiser des chantiers afin de permettre la formation et l'intégration des jeunes chômeurs et assistés sociaux;
- réviser l'admissibilité des jeunes au bien-être social de façon à ne plus les inciter à l'abandon scolaire;
- donner suite aux recommandations contenues dans le rapport intitulé «Un Québec fou de ses enfants» déposé au gouvernement en 1991;
- inclure dans les programmes du ministère de l'Éducation un volet obligatoire portant sur la prévention des abus commis envers les enfants;
- diminuer la vulnérabilité des enfants en les informer de leurs droits et en leur donnant des stratégies pour faire face aux situations abusives;

- apprendre concrètement aux enfants à se défendre verbalement et physiquement, à rapporter les faits, à reconnaître les situations abusives et à solliciter de l'aide.

Santé, services sociaux et autres sujets

- Instaurer une sécurité sociale universelle et efficace;
- réviser l'assurance-chômage;
- reconnaître le droit aux garderies publiques. L'horaire devra être adapté au marché du travail. Il faut encourager les garderies en milieu familial. Il est urgent d'annoncer une politique claire concernant les services de garde;
- reconnaître et soutenir les groupes communautaires;
- l'État doit s'engager à maintenir le système de santé;
- les valeurs de justice et de respect doivent être enseignées dans la famille et à l'école;
- établir une politique favorisant le mariage et la stabilité de la famille et leur assurer des conditions de vie acceptables;
- favoriser les formules coopératives en habitation;
- revoir tout le système de santé en terme de coût et de façon de faire;
- en matière de santé, reconnaître la prévention afin de diminuer le curatif;
- l'alphabétisation populaire est un moyen de lutter contre l'exclusion sociale;
- obliger Loto-Québec à investir dans les programmes sociaux et dans la culture;
- mettre en place une banque de donneurs d'organes répondant aux véritables besoins;
- réviser la rémunération à l'acte des médecins en milieu hospitalier et éliminer les cliniques privées dans les hôpitaux;
- donner aux couples de même sexe les mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels;
- établir un régime public d'assurance-médicaments universel et gratuit;
- instaurer le RAGUI (revenu annuel garanti universel et indexé).

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les personnes et les mouvements sociaux sont très préoccupés par une réforme de l'ensemble des services. À cet effet, le maintien des services, l'accessibilité, la gratuité, la capacité de l'État à payer, le désengagement de l'État, le «pelletage» sont les thèmes les plus fréquemment abordés dans leurs mémoires;
- la condition des femmes, des personnes handicapées, âgées, analphabètes et des jeunes chômeurs vivant dans l'insécurité quotidienne renvoie au second rang un débat de fond sur la souveraineté;
- l'amélioration des conditions sociales des femmes est souhaitable;
- des organismes de développement affirment que l'amélioration de l'économie devrait se répercuter sur les conditions sociales.

8.6.3 ÉCONOMIE ET EMPLOI

Cette section regroupe, entre autres les interventions qui ont été faites dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources, du tourisme et du travail.

Les sujets de cette section ont été abordés par 66 intervenantes et intervenants. Les individus ont exprimé 62 opinions et les organismes 62 opinions. Le milieu d'appartenance 21 «syndicat» est intervenu à 24 reprises.

Commentaires entendus :

- Les jeunes et les plus âgés sans emploi sont très insécures et démunis;
- les programmes de création d'emplois temporaires transfèrent les gens du bien-être social au chômage;
- avec les coupures des programmes gouvernementaux, la garantie du revenu relative à la production disparaît et l'avenir de la ferme devient incertain;
- l'indépendance d'un pays commence par son indépendance alimentaire;
- la difficulté d'intégrer les diplômés se traduit par la précarité des emplois;

- on note l'importance de la mise en valeur de l'hydro-électricité pour la vallée du Saint-Maurice comme facteur de développement économique;
- le tourisme est un outil de développement de l'emploi;
- la double juridiction en matière de travail suscite la confrontation;
- la formation continue et le recyclage de la main-d'oeuvre sont nécessaires afin d'éviter l'exclusion;
- notre économie doit aller à la même vitesse que celle des autres pays;
- il n'y a pas vraiment de politique de plein emploi;
- le coût des chevauchements en matière d'emploi et de formation de main-d'oeuvre prive d'outils et de ressources;
- l'UPA informe qu'il faut absolument voir à maintenir des règles de marché dont celles des produits laitiers qui évoluent rapidement;
- l'agriculture joue un rôle important dans le maintien du tissu social de chacune des municipalités;
- la Loi sur la protection du territoire agricole doit demeurer;
- l'État ne peut se désengager des programmes de protection de mise en marché contre les aléas climatiques qui peuvent mettre en péril l'agriculture;
- pour les produits agricoles québécois, le marché canadien est trois fois supérieur à tout autre marché extérieur. Il est donc important de maintenir ce marché pour l'industrie agro-alimentaire;
- en agriculture, le Québec est la province qui reçoit le moins du gouvernement fédéral;
- l'avenir est dans la production de biens et services spécialisés plutôt que dans la production de masse;
- on souhaite que le Québec soit favorable au syndicalisme, à la création d'emplois décents et aux conditions de travail convenables;
- le gouvernement du Québec devra instaurer un guichet unique pour les agriculteurs.

Questions posées :

- Le Québec maintiendra-t-il les services offerts présentement aux agriculteurs, par les organismes fédéraux?
- Quelle garantie les agriculteurs ont-ils du maintien des programmes d'aide et de recherche?
- En matière de ressources, quelle sera la politique d'un Québec souverain?
- Quelle sera la politique touristique du Québec concernant la création d'emplois et du développement régional?
- Est-ce qu'un Québec souverain soutiendrait financièrement et techniquement les industries manufacturières?

Propositions soumises :

- Publiciser et encourager l'achat de produits québécois;
- encourager l'emploi par la formule coopérative;
- répartir plus équitablement l'emploi et la richesse tout en tenant compte de l'équité salariale;
- tirer profit de l'expérience des personnes âgées pour aider les jeunes dans leur projet d'entreprise;
- créer de l'emploi génère une activité économique et ouvre des marchés tout en contrant la pauvreté et l'exclusion sociale;
- développer une politique de partenariat entre les patrons et les syndicats;
- revoir la loi sur la CSST et consulter les gens à ce sujet;
- développer une politique de plein emploi en établissant une règle du travail partagé et en limitant le temps supplémentaire;
- favoriser la mise en marché collective des produits de la ferme (coopérative);
- préserver les outils (assurance-récolte), la ressource sol et faciliter le transfert de propriété de la ferme aux enfants;

- subventionner la PME plutôt que les méga-projets;
- mettre en place une politique de développement de la main-d'oeuvre;
- maintenir, en matière d'agriculture, les services donnés actuellement par les ministères fédéraux et les budgets afférents puis récupérer les fonctionnaires qui offrent les services;
- former des prospecteurs miniers et favoriser la prospection;
- obliger les compagnies minières à faire plus de transformation au Québec;
- convertir des industries de guerre en industries de paix;
- démarrer l'industrie de l'automobile électrique;
- rapatrier immédiatement les compétences du fédéral en matière de développement régional;
- promouvoir la mise en place de sociétés de capital de risques;
- favoriser la retraite à 55 ans selon une approche flexible;
- utiliser les permis municipaux pour dépister le travail au noir;

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Le grand nombre de chômeurs et d'exclus, le ralentissement de l'économie depuis plusieurs années font que de tous les intervenants du secteur économique et social espèrent une réforme ayant comme priorité le plein emploi.
- Le Québec, étant très bien pourvu en ressources naturelles et en main-d'oeuvre, pourrait amorcer un projet collectif lui permettant de reprendre sa place parmi les pays riches et producteurs. Tous les secteurs, tant des milieux économiques que sociaux, s'entendent sur ce point.
- Les thèmes du partage du travail, d'un emploi décent et des conditions de travail convenables, de la limitation du temps supplémentaire, de la formation et du recyclage de la main-d'oeuvre seraient des éléments d'une politique de plein emploi.
- L'ensemble des actions gouvernementales devrait être dirigé vers l'économie et le plein emploi, et ce, dans le respect des potentialités et des caractéristiques des régions.

8.6.4 INSTITUTIONS

Cette section regroupe les interventions concernant la défense nationale et l'administration de la justice.

Les sujets concernés par cette section ont été abordés par 21 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 15 opinions et les organismes 9 opinions.

Commentaires entendus :

- La Loi sur les jeunes contrevenants semble efficace;
- l'armée devra se limiter à promouvoir la paix;
- on souhaite un Québec souverain sans armée;
- il faut mieux adapter le système judiciaire et faciliter l'accès aux services juridiques pour les femmes violentées.

Questions posées :

- Pouvez-vous assurer de bonnes relations avec les autochtones au plan de la sécurité publique?
- Quelle sera l'approche par rapport aux femmes en matière de violence, de viol, de pension alimentaire?

Propositions soumises :

- Décriminaliser le suicide assisté et former des comités pour examiner les demandes;
- reconnaître le droit à la vie du fœtus;
- instaurer une cour suprême afin de corriger les abus du gouvernement envers la population;
- faciliter l'accès à la justice, aux tribunaux, à l'aide juridique en ayant une «approche client»;

- déposer la réforme du bureau de la publicité des droits;
- se préoccuper davantage des victimes d'actes criminels;
- obtenir l'engagement de lutter contre le crime organisé;
- réaliser le contrôle des armes à feu;
- raccourcir les délais de la justice pour des causes impliquant les enfants;
- décriminaliser le hachisch et la marijuana;
- interdire sur le territoire du Québec la recherche, l'entreposage, la fabrication et la vente d'armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et génétiques.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Plusieurs mémoires interrogent la nécessité de maintenir une armée ou tout autre moyen alternatif de promouvoir et de maintenir la paix;
- en matière d'institution, les sujets les plus préoccupants sont: les délais de l'administration de la justice et la représentation des femmes.

8.6.5 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Cette section regroupe, entre autres, les interventions concernant les affaires municipales, le transport, l'environnement, l'aménagement et le développement du territoire.

Les sujets de cette section ont été abordés par 37 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 35 opinions et les organismes 46 opinions.

Commentaires entendus :

- On déplore le glissement des pouvoirs municipaux vers les régions;
- le nombre de municipalités est trop élevé, ce qui affecte les moyens et les ressources;

- on s'inquiète des petites communautés par ce qui est de la régionalisation;
- seulement 5 % de la population des petites municipalités sont des exploitants agricoles;
- la solution quant à la gestion des déchets passe par des régies régionales;
- le gouvernement craint les mouvements environnementaux plutôt que de les considérer comme des partenaires;
- il existe des lacunes en matière de consultation sur l'aménagement;
- le Saint-Laurent est actuellement mal géré et peu protégé contre les risques environnementaux; on s'occupe peu du Saint-Laurent, et ce, même dans les juridictions qui sont actuellement sous la responsabilité du gouvernement du Québec;
- le système ferroviaire est dans un état lamentable;
- le transport maritime est un élément essentiel de notre économie;
- le développement régional sur la base des bassins versants des rivières a fait ses preuves dans plusieurs pays et contribue à la réalisation de projets de société régionale;
- l'État doit continuer à remplir son rôle de soutien au loisir;
- les programmes d'aide au loisir doivent être maintenus après la souveraineté;
- le loisir est un moyen de socialisation;
- le transport doit être adapté au besoin du vieillissement de la population.

Questions posées :

- Les fusions de municipalités seront-elles forcées ou volontaires?
- Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il afin d'arrêter l'exode vers les grands centres?
- Quelle priorité l'environnement aura-t-il?
- L'économie et l'industrie auront-elles priorité sur l'environnement?

- Le Québec respectera-t-il les engagements du Sommet de Rio en matière de protection des espèces et de développement durable?
- Qu'advient-il des ententes internationales sur l'environnement et la faune?
- L'absence de transport en commun peut-il être un handicap à la décentralisation?

Propositions soumises :

- Instaurer une politique du Saint-Laurent qui pourrait inclure une politique maritime et portuaire dans l'esprit du développement durable et former un ministère de la marine;
- régir toutes les municipalités par une seule et même loi;
- regrouper les milieux homogènes par des ententes et des régies intermunicipales;
- regrouper les municipalités en développant des incitatifs;
- élaborer le schéma d'aménagement au niveau de la région afin de l'arrimer avec le plan stratégique;
- regrouper la formation des élus et des fonctionnaires municipaux;
- on demande une cotisation obligatoire des municipalités pour le financement des corporations de développement économique (CDE);
- créer une région administrative 04 sud;
- réduire à 75 le nombre de circonscriptions électorales;
- dézoner le long des routes afin de permettre la construction de bâtiments;
- agir en matière de recyclage;
- obtenir plus d'informations et de consultations en matière d'environnement et impliquer les citoyens dans la gestion et la protection de l'environnement et des ressources;
- développer une politique plus stricte en matière d'environnement en ayant le droit à un environnement de qualité et en établissant une charte en environnement durable;

- s'assurer que les subventions aux municipalités pour le réseau routier soient utilisées à cette fin, et ce, seulement pour des routes de niveau 1 et 2;
- donner priorité au transport en commun;
- prôner des politiques de respect et de protection de l'environnement, et ce, en pensant à l'avenir des enfants;
- promouvoir les trains de banlieue et les trains à grande vitesse (TGV);
- éviter le démantèlement du réseau ferroviaire qui pourrait s'avérer utile dans nos relations futures avec les États américains.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Plusieurs intervenants s'entendent sur le fait qu'il y a actuellement trop de municipalités et que des regroupements de service s'imposent.
- Le développement régional doit passer par la revitalisation économique et l'implication des représentants locaux dans le processus décisionnel.
- La qualité de l'environnement et le développement durable sont des préoccupations de tous les niveaux.
- L'accessibilité aux loisirs est essentielle au développement des individus et des communautés.
- Les transports ferroviaire et maritime devront faire l'objet d'une politique gouvernementale permettant le développement de l'économie.
- Le transport en commun et le transport adapté devront être davantage développés afin de répondre à la population vieillissante, isolée ou encore à mobilité restreinte.

8.6.6 ÉDUCATION

Cette section regroupe, entre autres, des interventions concernant l'éducation, la formation professionnelle et les commissions scolaires.

Les sujets traités par cette section ont été abordés par 54 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 29 opinions et les organismes 94 opinions. Le milieu d'appartenance 13 «élus scolaires» est intervenu à 47 reprise. ◀

Commentaires entendus :

- Les querelles et chevauchements sont les principaux obstacles du système d'éducation;
- l'école moderne devrait encadrer l'élève jusqu'à 17 h;
- la formation professionnelle contribuera à une politique économique intégrée;
- la recherche et le développement devront être encouragés afin de garder des avantages face aux autres pays;
- le nombre de décrocheurs est grandissant et alarmant;
- les commissions scolaires réagissent à la décentralisation vers les municipalités et souhaitent augmenter leurs pouvoirs;
- la notion d'indissociabilité des programmes, des services et des bâtiments est soutenue par les commissions scolaires;
- les états généraux sur l'éducation sont très attendus par le milieu;
- l'accessibilité à l'éducation supérieure est compromise par le gouvernement fédéral;
- le système universitaire présente une injustice au plan des frais de scolarité selon les facultés;
- l'éducation est nécessaire à la démocratie;
- la formation en agriculture est essentielle.

Questions posées :

- Quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard des commissions scolaires linguistiques?

- Quel est l'avenir des écoles anglaises? Quelles en sont les garanties?
- Est-ce que les crédits suivront la décentralisation?
- Y aura-t-il désengagement financier du gouvernement?
- Quelles sont les orientations en matière de décentralisation scolaire?
- Le Québec assura-t-il un accès abordable aux universités?
- Le Québec valorisera-t-il l'emploi et la formation professionnelle?

Propositions soumises :

- Favoriser la formation continue évite l'exclusion;
- centrer le système d'éducation sur les besoins de l'enfant;
- évaluer l'impact de l'abandon des valeurs religieuses;
- rendre l'éducation accessible et maintenir sa qualité;
- contrôler le financement des réseaux universitaires;
- accorder la même importance à l'éducation populaire qu'à la recherche;
- permettre aux personnes déficientes de participer à une vie préscolaire et scolaire mieux adaptée et mieux intégrée;
- développer des services à la petite enfance;
- conserver les actifs des commissions scolaires et s'occuper de former la main-d'oeuvre;
- valoriser et favoriser la culture et les activités sportives dans les écoles;
- régionaliser les pouvoirs et favoriser l'autonomie en éducation;
- s'engager à accroître le degré d'alphabétisation;
- reconnaître l'éducation comme pièce maîtresse de la modélisation de la société de demain;

- développer l'apprentissage des langues;
- promouvoir à l'école l'éducation aux réalités internationales;
- reconnaître l'école de village comme étant le carrefour de la vie intellectuelle et artistique du village;
- donner priorité à l'enseignement de l'histoire;
- diminuer le nombre d'élèves par professeur;
- enseigner le sens des responsabilités et de l'altruisme, le respect des autres et du bien public et le respect de la parole donnée;
- favoriser les écoles privées;
- reconnaître le droit à l'enseignement chrétien et redonner ces pouvoirs aux commissions scolaires;
- fusionner les élections municipales et scolaires;
- donner un meilleur pouvoir de financement aux commissions scolaires;
- que les parents aient plus de pouvoir sur les écoles;
- ne transférer aucun immeuble scolaire aux municipalités;
- souhaiter une péréquation pour l'éducation;
- organiser des cours obligatoires de formation pour les gens du bien-être social;
- développer une gestion participative à la formation professionnelle axée sur l'emploi régional.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

- Les commissions scolaires défendent le maintien des structures actuelles, le maintien de la gestion des bâtiments et des équipements. De plus, elles exigent plus de pouvoir au plan pédagogique et en matière de conditions de travail;
- les commissions scolaires veulent s'impliquer dans la formation professionnelle;
- de façon générale les commissions scolaires souhaitent que le ministère de l'Éducation du Québec définisse les grandes orientations en matière d'éducation;
- L'accessibilité universelle et la gratuité de l'éducation ainsi que le maintien de la qualité de la formation font l'unanimité parmi tous les intervenants;
- les états généraux sur l'éducation devant avoir lieu prochainement suscitent de nombreuses attentes.

8.6.7 RELATIONS INTERNATIONALES ET IMMIGRATION

Cette section regroupe les interventions sur les relations internationales du Québec et l'immigration.

Les sujets traités dans cette section ont été abordés par 11 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 21 opinions et les organismes trois opinions.

Commentaires entendus :

- Une politique internationale constitue notre pouvoir d'exister;
- un gouvernement ne peut pas aujourd'hui maintenir une cloison étanche entre ses décisions internationales et ses politiques intérieures;
- le mot Québec est totalement absent de la politique étrangère du Canada. Aucun élément de la politique ne signale notre culture distincte ni notre spécificité. En conséquence, le Québec devrait projeter cette image distinctive et se faire connaître comme pays pacifique qui prône la coopération et la démocratie;
- le Québec doit être présent dans les organismes internationaux pour défendre ses intérêts;

- le Canada fait passer le commerce avant les droits de l'homme;
- les problèmes de l'immigration seront réglés lorsque le Québec présentera son vrai visage à l'étranger;
- la politique d'immigration doit respecter notre mode de vie, notre langue, nos coutumes et notre religion;
- le Québec doit accueillir des citoyennes et des citoyens pouvant être facilement intégrés plutôt que des communautés;
- l'insistance sur les communautés ethniques pousse à la création de ghettos;
- le Canada envoie des mauvais signaux aux immigrants.

Question posée :

- Quelles mesures permettront la protection du français dans la politique d'immigration?

Propositions soumises :

- Créer des conditions permettant l'intégration des immigrants, et ce, par l'emploi en région et la promotion du respect des différences;
- voir l'immigration comme un investissement dont le corollaire est l'épanouissement de la société dans le respect de l'unicité qui nous lie et de la diversité qui nous enrichit;
- réviser le concept de réfugiés au sens de la Convention de Genève. Celui-ci est anachronique et désuet;
- prévoir des infrastructures d'accueil en région. Elles sont nécessaires au succès de l'intégration;
- le Québec doit promouvoir à l'étranger la démocratie, la liberté, la paix, la coopération internationale et les droits humains;
- le Québec doit se déclarer neutre et promouvoir le pacifisme dans le monde;

- le Québec doit travailler à la promotion de l'équité entre les nations, au développement des peuples et à la paix mondiale;
- le Québec doit jouer un rôle actif dans les organisations internationales de maintien de la paix et travailler en coopération avec les pays en voie de développement;
- le Québec est un pays libre d'armements nucléaires, bactériologiques et chimiques;
- le Québec doit prévoir que la conscription et le service militaire ne seront jamais obligatoires;
- le Québec doit agir au plan international sur les bases du respect de la démocratie et des droits humains, du pacifisme, de l'entraide, de la générosité, de l'équité, de la justice et de la tolérance;
- le Québec doit demeurer une terre d'accueil ouverte aux réfugiées et réfugiés, aux immigrantes et aux immigrants en leur permettant de partager une nouvelle vie collective;
- mettre de l'avant une vraie politique axée sur le développement des régions avec l'aide des immigrants;
- donner aux femmes immigrantes un meilleur accès à l'apprentissage de la langue Française;
- ajuster l'immigration à notre capacité de les intégrer (immigrants) dans le plein emploi;
- sélectionner les personnes immigrantes et leur proposer un contrat social;
- la régionalisation et la décentralisation favorisent l'intégration des néo-Québécois;
- qu'en matière d'immigration, les femmes violentées et leurs enfants soient mieux protégés;
- plusieurs mémoires insistent pour que le Québec adhère aux grandes organisations internationales préoccupées à promouvoir la paix mondiale, la coopération entre les pays, le respect des droits de l'homme, des enfants et de l'environnement.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

Relations internationales

- Le Québec devra se faire connaître comme un pays pacifique prônant la coopération et la démocratie;
- la représentativité extérieure devra mettre l'accent sur notre culture et notre identité. Cette image est à développer puisqu'elle est actuellement diluée dans le contexte où le Canada est préoccupé par une image plus globale.

Immigration

- En matière d'immigration, on souhaite la réforme des processus actuels afin de mieux permettre l'intégration et l'épanouissement des nouveaux arrivants. L'accueil en région, la perspective d'emploi, l'apport de connaissances et les raisons d'ordre humanitaire doivent guider nos politiques.

8.6.8 CULTURE, PATRIMOINE ET COMMUNICATIONS

Cette section regroupe, entre autres, les interventions sur la culture, la langue française et les télécommunications.

Les sujets traités dans cette section ont été abordés par 24 intervenants et intervenantes. Les individus ont exprimé 26 opinions et les organismes 24 opinions. Le milieu d'appartenance 09 «culture» est intervenu à 15 reprises.

Commentaires entendus :

Culture, patrimoine

- les problèmes du multiculturalisme ne seront que déplacés d'Ottawa à Québec de sorte qu'ils persisteront;
- le multiculturalisme est un modèle de différenciation génératrice d'exclusion et de cloisonnement;
- l'accès à la culture est essentiel à la souveraineté;

- la langue est le premier élément de notre culture.

Communications

- on considère qu'il y a trop d'émissions de radio et de télévision ainsi que de documentaires en langue anglaise;
- la télévision communautaire doit rechercher de l'information adaptée et accessible.

Questions posées :

Culture, patrimoine

- À quoi servirait la souveraineté si nous ne soutenons pas la transmission de la culture?
- Le Québec aura-t-il une politique axée sur le respect des différences?

Communications

- Sommes-nous préparés à utiliser l'autoroute électronique et à occuper les emplois qui en découlent?

Propositions soumises :

Culture, patrimoine

- Axer les politiques sur l'idéal démocratique plutôt que sur la protection culturelle;
- rédiger une politique québécoise en matière de musée qui doit être équitable pour les régions;
- régionaliser les programmes de la culture liés au développement culturel;
- protéger le patrimoine architectural;
- reconnaître et encourager la création et la production culturelle en région;
- créer des conditions permettant aux artistes de demeurer ou de retourner en région;

- doter les régions du Québec d'enveloppes budgétaires autonomes et suffisantes;
- garantir l'apprentissage des techniques artistiques dans toutes les régions du Québec par l'entremise des commissions scolaires;
- favoriser une implication plus grande des municipalités dans la culture;
- transformer les bibliothèques en véritables maisons de la culture;
- réviser le mandat du Conseil des Arts et des Lettres du Québec;
- encourager la promotion de nos cultures différentes;
- protéger davantage notre langue et notre culture;

Communications

- favoriser les bulletins d'information à l'intérieur des régions pour assurer l'information régionale;
- le Québec souverain devra maintenir l'obligation des câblo-distributeurs d'offrir des services de télévision communautaire;
- le Québec devra se doter d'une politique de médias communautaires et limiter le financement aux organismes sans but lucratif.

TENDANCES CONSTATÉES PAR LA COMMISSION

Culture et patrimoine

- Le Québec doit obligatoirement soutenir les régions puisqu'elles sont des points importants pour le développement et l'émergence des produits culturels;
- les programmes gouvernementaux doivent être mieux partagés afin de soutenir ce développement et l'animer davantage. Actuellement, l'aide financière est davantage dirigée vers les grands centres;
- le Québec aura intérêt à préserver et à mettre en valeur son patrimoine architectural à cause de sa richesse et de sa diversité.

Communications

- L'information régionale est une préoccupation du milieu. On déplore la facilité d'obtenir de l'information nationale au détriment de l'information sur des sujets de première importance pour les communautés régionales;
- la situation des médias communautaires est souvent précaire. Ils sont démunis;
- les médias régionaux, à cause de leur réorganisation administrative, délaissent de plus en plus leur couverture territoriale;
- la télévision communautaire doit être vue comme un organe essentiel à l'information de la collectivité.

8.7 MEILLEURES CIRCONSTANCES POUR LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM

Cette section fait état de quelques opinions sur les circonstances propices à la tenue d'un référendum sur la souveraineté conformément au mandat. On doit toutefois admettre que la Commission a peu questionné les intervenants sur ce sujet spécifique. La Commission ne dégage aucune tendance dans cette section du rapport. Elle se limite à présenter les raisons invoquées par les intervenants et les intervenantes.

Commentaires entendus :

- le système actuel ne fonctionne plus depuis longtemps;
- il ne faut pas précipiter les choses.

Question posée :

- Pouvons-nous obtenir davantage d'information sur les impacts de la souveraineté avant de tenir le référendum?

Propositions soumises :

- favorable à la souveraineté à cause de la difficulté actuelle à s'entendre avec le gouvernement fédéral;
- fini le régime dix conte un, les compromis boiteux, et les piétinements. Le Québec a atteint l'âge mûr;
- se donner un pays distinct avant de se faire assimiler;
- changer radicalement les mœurs politiques du Québec, réduire les coûts d'administration et mieux gérer les fonds publics. Assainir les finances publiques avant de proposer la souveraineté;
- trouver la formule qui rallie avant de faire le référendum;
- attendre avant de poser la question référendaire; actuellement ce n'est manifestement pas la période idéale;
- rechercher un consensus sinon retarder le référendum.

9. ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Au terme de ce bilan, il nous apparaît essentiel d'exprimer nos observations et nos commentaires sur les travaux de la Commission de la Mauricie - Bois-Francs sur l'avenir du Québec.

Dans un premier temps, nous devons souligner l'excellente représentativité des membres au sein de notre Commission. Provenant de milieux aussi divers que l'agriculture, le monde communautaire, les syndicats, les municipalités, le monde scolaire, le réseau de la santé et des services sociaux et des formations politiques participantes, tous les commissaires ont démontré une grande ouverture d'esprit et ont conservé une attitude d'écoute tout au long des audiences. L'assiduité des membres aux activités et le bon esprit d'équipe qui s'est développé et maintenu tout au long des audiences ont contribué favorablement à la réalisation du mandat qui nous a été confié. Lors des audiences publiques, nous avons adopté une attitude de respect envers les intervenants et leurs opinions. Cette approche a favorisé un dialogue et des échanges fructueux.

Le défi de la Commission était énorme. Nous ne pouvons qu'être fiers d'avoir participé à ce processus où un peuple s'interroge collectivement sur son avenir. Le caractère éminemment démocratique de la démarche, où tous pouvaient exprimer leurs opinions, leurs craintes et leurs espoirs, a permis à la Commission de la Mauricie - Bois-Francs sur l'avenir du Québec d'identifier les attentes et les préoccupations de la population tant sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté que sur la vie de tous les jours. Nous sommes convaincus que cette démarche marquera à jamais l'histoire du Québec.

On ne saurait passer sous silence la compétence, le professionnalisme et la grande disponibilité des personnes qui ont assuré l'encadrement et le soutien administratif de la Commission. La quantité et la qualité du travail accompli méritent d'être soulignées. Nous tenons à rendre hommage à ces femmes et à ces hommes sans qui nous n'aurions pu accomplir aussi efficacement notre mandat.

Tout au long des audiences, plusieurs intervenantes et intervenants ont exprimé leur satisfaction de pouvoir participer à cette Commission et leur souhait de voir cet exercice se répéter à intervalles plus ou moins réguliers. Nous nous joignons à ce souhait et encourageons fortement le présent gouvernement et ceux à venir à répéter cette démarche pour le plus grand bien de la vie démocratique québécoise.



10. CONCLUSION GÉNÉRALE

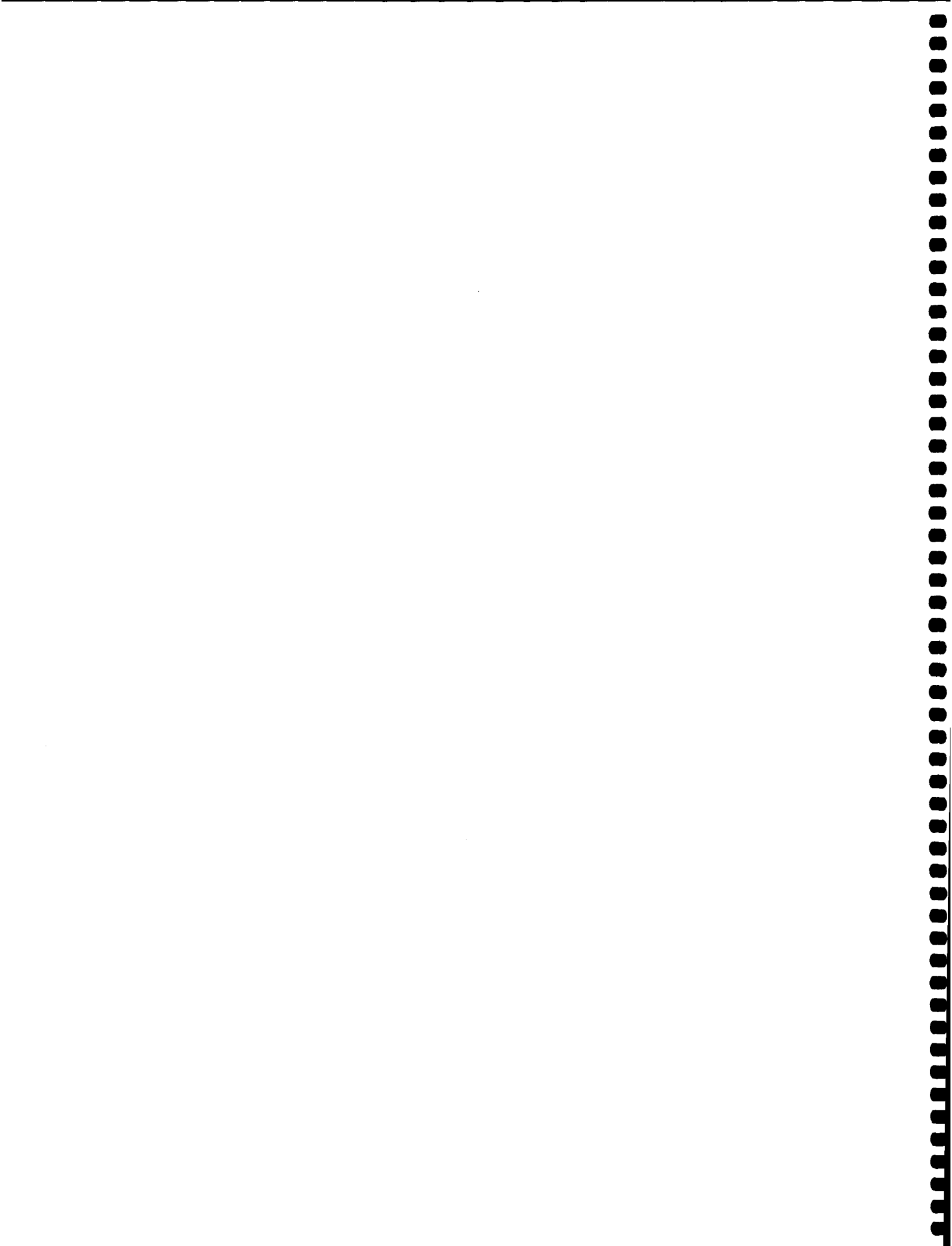
Nous pouvons affirmer avoir vécu une expérience parmi les plus motivantes et les plus enrichissantes qui soit. La période de consultation populaire sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec a suscité un intérêt marqué qui a été accentué au fur et à mesure de la progression de nos travaux. Conséquemment, la Commission a apporté les ajustements requis afin de permettre l'expression du plus grand nombre possible de groupes ou d'individus. La Commission a su proposer des formules souples et flexibles qui ont justement favorisé les échanges et le dialogue entre les membres et les participants.

La Commission considère avoir réalisé avec une très grande satisfaction le mandat que lui a confié le Premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau. De fait, plusieurs groupes et individus ont été entendus lors des audiences publiques et des forums que nous avons tenus en Mauricie - Bois-Francs. Ils ont particulièrement communiqué leur vision de l'avenir du Québec et leurs préoccupations tant au plan économique que social. Leurs commentaires sur les dispositions de l'avant-projet de loi permettront sans aucun doute d'enrichir les discussions et les travaux de la Commission nationale.

La Commission a également cerné les principaux éléments relatifs aux autres options constitutionnelles de même que les différents points de vue sur les meilleures circonstances de la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec.

Par ailleurs, la Commission souhaite vivement qu'un suivi adéquat soit assuré sur les préoccupations socio-économiques qui ont été portées à notre attention au cours de cette démarche démocratique. Il apparaît qu'un suivi au plan national et régional s'impose. L'assurance d'un tel processus serait de nature à maintenir l'intérêt des Québécoises et des Québécois sur toute question concernant leur avenir.

En terminant, nous réitérons nos remerciements au Premier ministre du Québec, aux intervenantes et intervenants qui sont venus exprimer leur point de vue devant les commissaires, à celles et ceux qui ont adressé un mémoire au secrétariat de la Commission et à toutes les autres personnes qui ont contribué au bon déroulement des travaux de la Commission de la Mauricie - Bois-Francs sur l'avenir du Québec. Nous souhaitons enfin tout le succès désiré à celles et ceux qui auront à assurer la continuité de cette réflexion dans le meilleur intérêt du Québec.



ANNEXES

ANNEXE A : Intervenantes et intervenants (groupes et individus) selon l'ordre de présentation aux audiences publiques.

ANNEXE B : Mémoires et interventions verbales analysés

ANNEXE C : Ministres et députés invités aux audiences publiques.

ANNEXE D : Opinions des milieux d'appartenance par sujet traité



ANNEXE A

INTERVENANTES ET INTERVENANTS (GROUPES ET INDIVIDUS) SELON L'ORDRE DE PRÉSENTATION AUX AUDIENCES PUBLIQUES

AUDIENCE DE PLESSISVILLE (7 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Municipalité de Plessisville M. Jacques Martineau	
M. Marc Lesage	
Syndicat de l'UPA de Plessisville et du centre de la rivière Bécancour M. Maurice Vigneault	
M. Fernand Doyon	
Municipalité de la paroisse de Plessisville M ^{me} Berthe Marcoux	
M. Yvon Douville	
Association des gais des Bois-Francs M. Claude St-Pierre	
M. Laurent Dubois	
Musée du bronze d'Inverness M. Jean-Raymond Goyer	
Commission scolaire Jean Rivard M. Michel Bernier	M. Réal Ouellet, M. Marcel St-Laurent
Chambres de commerce de Princeville et de l'Érable M ^{me} Diane Labonté	M. Thibodeau
M ^{me} Lise Gill	
M. Maurice Talbot	

AUDIENCE DE PIERREVILLE (9 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
M. Michel Chassé Radio communautaire de Nicolet M. Jacques Desfossés M. Jacques Gill Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre M. Roger Michaud Municipalité de Saint-Thomas de Pierreville M. Jean-Charles Gill M^{me} Monique Gill M^{me} Marjolaine Lachapelle M. André Deblois Coopérative jeunesse de Saint-Célestin M. Robert Desrosiers M. Bertrand Allard M. Guy Pelletier M^{me} Louise Pelletier M. Réjean O'Bomsawin M. Ghislain Lavigne M. Bernard Brochu M. Mohamed Settouche M^{me} Nicole Dufresne Corporation de développement économique de Baie-du-Fèbvre M. Christian Hart M. Maurice Desmarais M. Réjean Veilleux	M^{me} Céline Moréno

AUDIENCE DE VICTORIAVILLE (11 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Association des parents catholiques du Québec- diocèse de Nicolet M ^{me} Jocelyne St-Cyr	
Corporation de développement communautaire des Bois-Francis M. Richard Leroux	M. Ernest Laflamme M ^{me} Josette Catelier
Les commissions scolaires Prince-Daveluy, Jean-Rivard, Victoriaville et Warwick M ^{me} Paulette Simard-Rancourt M. Claude Champigny	M. Michel Bernier M. Henri-Paul Proulx M ^{me} Estelle Luneau
Chambre de commerce des Bois-Francis M. Noël Juneau	M. Marco Baril M. Benoit Ouellet, M. J. Tachereau
Service d'accès au travail des Bois-Francis M. Pierre Bastien M. Normand Daneau	M ^{me} Josée L'Heureux
Association des consommateurs(trices) handicapés(es) des Bois-Francis M. Marquis Ouellet	M. Michel Lavertu
Regroupement des Bois-Francis M. Victor Paul	
Maison des femmes des Bois-Francis M ^{me} Marie-Hélène Méthé M. Luc Marcoux	M ^{me} Gélinas M ^{me} Bornais
M. Denis Béliveau	
Bureau local d'intervention traitant du SIDA (BLITS) M. André Beaudry M. Pierre Desfossés	M. Patrice Daigneault

AUDIENCE DE DRUMMONDVILLE (12 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
M. Gérard Fréchette	
M. Gaétan Grondin	
Période d'auditions libres	
M. Jean-Marie Fréchette	M. Jean Côté
Organisme Anti-pauvreté de la Mauricie	M. Stanislas Landry
M. Robert Tremblay	M. Léonce DesChenaux
Rose des vents	
M ^{me} Liliane Kirouac	
M. Germain Bélanger	
M. Gilles Dubois	
AQDR Drummondville inc.	
M ^{me} Louise Rajotte	
SSJB du Centre du Québec	M. Bertrand Allard
M. Lionel Bellavance	M. Roger Pinard
Au bout du fil Drummond inc.	
M. Jean-François Brouillard	M. Robert Huberdeau
M. André Prud'homme	
Les Mûres (groupe de femmes féministes)	M ^{me} Danièle Brochet
M ^{me} Georgette Provencher	M ^{me} Berthe Tessier
M. Yves Gariépy	
Syndicat de l'enseignement de Drummondville	
M. Jean Verrier	
M. François Marquis	

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
MRC de Drummond M. Jérôme Lampron	
Commission scolaire des Chênes M. Donald Belval	M ^{me} Diane Paul M ^{me} Monique Bertrand
Corporation de développement communautaire de Drummond M. Pierre Couture	M ^{me} Louise Lebel M ^{me} Sylvie Lejeune
M. Daniel Parent	
Groupe d'associations religieuses M ^{me} Odette Laroche Belval	M ^{me} Juliette Roy

AUDIENCE DE LA TUQUE (14 FÉVRIER)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Commission scolaire du Haut Saint-Maurice M. Daniel Poirier M. Claude Lessard M. Normand Périgny MRC du Haut Saint-Maurice M. Gaston Fortin Conseil du travail de La Tuque (FTQ) M. Jean-Yves Caron M. Robert Lacombe Fédération québécoise de la faune M. Claude Gauthier M ^{me} Fernande Nadon	M ^{me} Lise Lapointe M ^{me} Diane Lambert M. Claude Ayotte M. Paul Ducas

AUDIENCE DE ST-TITE (16 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
M. Réal Gauthier	
CDE Mékinac/des Chenaux M. André Carignan	M. Fernand St-Amant
MRC de Mékinac M. Jules Paquin	M. Claude Beaulieu
M. Georges H. Marcotte	
Centre Roland Bertrand M. Luc Bourassa	
Commission scolaire Normandie M. Jean Lavoie	M ^{me} Martine Duchemin
M. Maurice Renaud	
M. Serge Trépanier	
AQDR Normandie M. Daniel Brouillette	
M. Jean Tuinstra	
M ^{me} Armande Rompré St-Amant	
M. André Prince	
CLSC Normandie M. Donald Grimard	M. Donat Gingras M ^{me} Jocelyne Deshaies
M. Gilles Barbeau	
M. Réjean Cossette	
Regroupement des producteurs agricoles M. Jean-Pierre Varetta	
M ^{me} Micheline Cloutier	

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
M. Luc Piché M. Hervé Côté M^{me} Rita Raymond Brouillette M^{me} Danielle Cadotte M. Léopold Thiffault	

AUDIENCE DE BÉCANCOUR - ST-GRÉGOIRE (18 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Environnement Pro-vert enr. M ^{me} Josée Savard Proulx M. Victor Paul	
Centre communautaire Rendez-vous jeunesse M. Gérard Rainville M. Laurent LeMay	M. Raymond Samuel
Les services diocésains de Nicolet M. Claude Dubreuil	M. Jean Fournier
Syndicat des enseignants de la Riveraine M. Reynald Bellerive	M. André Fournier
Ludolettre M ^{me} Danièle Marchesseault	
Regroupement des organismes de promotion pour personnes handicapées M. Jean-François Roy	
Chambre de commerce de Saint-Léonard d'Aston M. René Bérubé	
Regroupement des organismes communautaires nicolétains M. Jean Fournier M. Gérard Rainville	M ^{me} Danièle Marchesseault
Les amis de la vallée du Saint-Laurent M. André Stainer	M. Benoit Gingras
Centre de femmes Parmi Elles M ^{me} Line Leclerc	M ^{me} Jocelyne Bradley
Coopérative d'habitation M. Gilles Mayrand	

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Musée des religions et Maison Duguay M. Jacques Brochu	M ^{me} Suzanne Rousseau
La Maison La Nacelle M ^{me} Louise Houde	
M. Christian Massé	
M. Florentin Provencher	
M. Yves Beauchesne	
M. René Croteau	
M. Louis Savoie	
M. Laurent Deshaies	
M. Omer Pérusse	
M. Fernand Croteau	
M. Côme Cossette	
M. Réal Gaudet	
M. Jacques Rheault	
M. Bernard Deshaies	
M ^{me} Jeanine Richard Gaudet	

AUDIENCE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (19 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
AQDR Trois-Rivières métropolitain M. François Brunelle	
Syndicat des enseignants du Cégep de Trois-Rivières M. Marcel Gibeault	M. Clément Loranger
Pivo jeunesse inc. M ^{me} Johanne Fortin	
M. Raymond Lemire	
Comité de solidarité Tiers-Monde M. Brian Barton	M. René Schreiber
Groupement pour la défense des droits sociaux M ^{me} Lisette Dionne	
Commission scolaire Samuel-de-Champlain M. Yvon Lemire	M. André Pellerin M. Guy Simon
SSJB locale les Trois-Côteaux M. Luc Dufresne	M. Paul Langlois
Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP) M ^{me} Sylvie Tardif	M ^{me} Lise Desbiens M ^{me} Sylvie Carbonneau
M. Martin Bernier	
M. Victor Gagné	
Rassemblement pour l'action municipale M. Daniel Paquin	M ^{me} Normande Verville M. Jean-François Lacoursière
Groupe d'éducateurs(trices) de la foi de la Mauricie M. Jacques Trottier	M ^{me} Ginette Chapdeleine

AUDIENCE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (20 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
M. Jean Cermakian M. Jean Bouchard M. Éric Verville M. Marcel Gagnon M. Mario Nobert Mouvement pour un Québec actif M. Alain Bradette M. Yvon Paillé M. Alphonse Fontaine Alternative jeunesse de Trois-Rivières M^{me} Chantal Chicoine M. Jocelyn Crête M. Pierre Gélinas M. Claude Boulay M. Félix DeForest M. Jacques Auclair M. Paul Proulx M. Pierre Montreuil M^{me} Dorothée Lavoie	M. Jacques Jobidon

AUDIENCE DE SHAWINIGAN (25 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Handicap Soleil inc. M. Jean-Marc Bédard	
M. Jean-Marc Bédard	
Commission scolaire Val-Mauricie M. Jean-Yves Laforest	
Solidarité populaire Centre-Mauricie et Normandie M. Rémi Doré	
M. Claude Barabé	
Comité d'action politique (AFPC-QC) M. Réjean Côté	M ^{me} Marie-Paule Bertrand
Jeune Chambre d'affaires Centre-Mauricie et Mékinac M. François Dessureault	M. Dominic Oury
Regroupement pour la défense des droits sociaux (RDDS) M ^{me} Thérèse Thiffault	
Centre des femmes de Shawinigan M ^{me} Louise-Hélène Houde	M ^{me} France Lavigne
SSJB local Georges-Émile-Ladouceur M. Yves Marcil	
M. Pierre Desaulniers	
M. Claude Godin	
M. Gaétan Laflèche	
M. Gilbert Dumont	

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
M^{me} Jocelyn-Ann Leblanc-Girard M. Roger Greiss M. Romuald Beaulieu M. Pierre-André Hamel M^{lle} Karine Lévesque M. Yvon Vincent M. Louis Camirand M^{lle} Marjolaine Janvier-Houde M. Émilien Bergeron SSJB locale Sicard-de-Carufel M^{me} Claire Mayer M. Gérard Auger M. Maurice Trudel M^{me} Sylvie Desbiens M. Clément Benoît M^{me} Danièle Champagne Perron	M. Renaud Gélinas

AUDIENCE DE LOUISEVILLE (26 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Corporation de développement touristique de la MRC de Maskinongé M. Réjean Lemay	
Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac et la Clé en éducation populaire de Louiseville M ^{me} Lise St-Germain	M ^{me} Claire Cousineau M ^{me} Mariette Labonne
Commission scolaire de Chavigny M ^{me} Gaétane Martin	M. Richard Théoret
Syndicat des enseignants et enseignantes des Vieilles-Forges M. Raymond Jonston	M. Gérald Bastien M. Robert Sylvestre
Solidarité populaire de Trois-Rivières M. Brian Barton M. Jean-Luc Dion	M. Jean-Claude Landry
Commission scolaire de Grandpré M. Michel Marcotte	M. Denis Chrétien
Comité jeunesse Berthier-Montcalm du Bloc québécois M. Sylvain Lanoix	M. Stéphane Rivest M. Bruno Harnois
Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé M. Jean-Louis Deschamps	M. Henri-Paul Picotte
Table de concertation jeunesse du bassin de Maskinongé M. Michel Purcell M. Claude Vallières M. Paul-André Quintin	

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Centre de femmes de Louiseville M ^{me} Jocelyne Paquin	M ^{me} Cécile Bertrand M ^{me} Joane Lortie
Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec M. Michel Gilbert	
Commission scolaire de Trois-Rivières M. Pierre Tremblay M. Yves Desrochers	M ^{me} Michèle Rocheleau
Regroupement des anciens présidents de syndicat des professeurs de l'UQTR M. Pierre Senay	M. Paul Langlois M. Paul Gagné
Syndicat des professeurs de l'UQTR M. Michel Poisson M. Claude Béland	M. Paul Gagné
Table de concertation des établissements de santé et de services sociaux de la MRC de Maskinongé M ^{me} Marie-Marthe Normand	M. Henri-Paul Picotte
MRC de Maskinongé M. Jean Damphousse	M. Bertrand Boulay
Table du Soleil inc. M ^{me} Bridget Pinel	
M. Denis Pelletier	
M. Carol Joron	
M. Hermel Denis	

AUDIENCE DE TROIS-RIVIÈRES (28 FÉVRIER 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Conseil des loisirs de la Mauricie M. Jean-Marc Pépin	M. Jean-Marc Gauthier
AQDR - Mauricie M. Daniel Brouillette	M ^{me} Rose-Ange Godin
Mouvement Action-chômage de Trois-Rivières M. Yves St-Pierre	
Association des manufacturiers du Québec, section Mauricie-Bois-Francis M. Gilles Sergerie	M. Jean Ryan
Table de concertation des groupes de femmes de la Mauricie-Bois-Francis M ^{me} Monique Bachand	M ^{me} Marie-Hélène Méthé M ^{me} Line Bordeleau
Fédération de l'UPA de la Mauricie M. Donatien Paquette	M. Léopold Provencher
Regroupement des organismes d'éducation populaire M. Michel Gagnon	M ^{me} Sylvie Pronovost M ^{me} Marie-Josée Tardif
Jeune Chambre de commerce du Coeur-du- Québec M. André Carle	
Conseil national du loisir associatif M ^{me} Jocelyne Lévis	M. Claude Philie M ^{me} Asselin
CSN Mauricie-Bois-Francis M. Michel Angers	M. Denis Champagne
Mouvement populaire et communautaire 04 M. Renaud Beaudry	
Société des écrivains de la Mauricie M. Gérald Gaudet	M. Réjean Bonenfant

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
FTQ Centre du Québec M. Pierre Pleau Table de concertation des gais, lesbiennes et bisexuels M. Michel St-Pierre	M. René Gauthier

AUDIENCE DE TROIS-RIVIÈRES (1ER MARS 1995)

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Association des parents d'enfants handicapés (APEH) M ^{me} Luce Proulx	M ^{me} Ginette Houle
Association des étudiants en économie et gestion (UQTR) M. Sébastien Dubord	M. Charles Cournoyer
Comité national d'action politique des femmes (PQ) M ^{me} Margot Veilleux	
UPA de Nicolet M. Alain Désilets	M. Jean-Pierre Bélisle
Fondation québécoise d'éducation, de recherche et de philanthropie M. Guy-André Baillargeon	
Corporation de gestion du bassin versant de la rivière St-Maurice M. Guy Leblanc	M. Jean-Pierre Caron M. Pierre Beaubien
Espace Mauricie M ^{me} Luce Lebel	
CRD-04 M ^{me} Monique Bachand	M. Jean Morasse M. Jean-Luc Gouvéia
SSJB de la Mauricie M ^{me} Chantal Turcot	M. Normand Gervais
Alliance autochtone du Québec, région 03 M. Georges Dontigny	M ^{me} Catherine Cheezo M. Conrad Desbiens
CRC Mauricie-Bois-Francis M ^{me} Thérèse Domingue	M. Yvon Laplante

Nom de l'intervenant	Accompagnateurs
Télévision communautaire des Bois-Francs M ^{me} Isabelle Voyer	M ^{me} Marise Labbé
PQ Mauricie-Bois-Francs - Drummond M. Paul Laquerre	M ^{me} Louise Lavoie-Maheu
Accord Mauricie inc. M. Fernand Vallerand	M. Marco Bélanger
ADQ M. Jean Nobert	

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040053	AQDR Drummond inc.
040129	AQDR Normandie
040304	AQDR région Mauricie - Bois-Francis
040158	AQDR section Trois-Rivières
040306	Accord-Mauricie inc.
040311	Action démocratique du Québec
040308	Alliance autochtone du Québec (région 03 inc.)
040222	Alliance de la fonction publique du Canada - section Québec
040227	Alternative Jeunesse Trois-Rivières
040273	Anciens présidents du syndicat des professeurs de l'UQTR
040183	Animateurs de pastorale de la Mauricie
040254	Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec
040042	Association des consommateurs(trices) handicapés(es) des Bois-Francis inc.
040276	Association des étudiants en économie de gestion à l'UQTR
040271	Association des femmes gaies de la Mauricie
040005	Association des gais des Bois-Francis
040350	Association des Groupes d'Éducation Populaire Autonomes (04 sud)
040264	Association des manufacturiers du Québec
040041	Association des parents catholiques du Québec

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040267	Association des parents d'enfants handicapés inc.
040056	Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
040105	Association des Propriétaires Locateurs des Bois-Francis inc.
040390	Association des usagers de la langue française
040265	Association Québécoise du théâtre amateur
044019	Au Bout du Fil Drummond inc.
040249	Bloc québécois (Comité Jeunesse) Berthier-Montcalm
040040	Bureau Local d'Intervention Traitant du Sida (BLITS)
040139	Centre communautaire le Rendez-Vous
040007	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
040173	Centre d'organisation Mauricien de services et d'éducation populaire
040244	Centre des Femmes de Louiseville inc.
040147	Centre des Femmes Parmi Elles
040236	Centre des Femmes de Shawinigan
040128	Centre Roland Bertrand
040015	Chambres de commerce de l'Érable et de Princeville
040188	Chambre de commerce de Saint-Léonard-d'Aston inc.
040327	Chambre de commerce de Trois-Rivières
040085	Chambre de commerce des Bois-Francis
040242	Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040142	Changement global
040136	CLSC Normandie
040302	Comité national d'action politique des femmes du PQ
040022	Comité pour les Droits des Personnes Assistées Sociales de Victoriaville
040256	Commission scolaire de Chavigny
040248	Commission scolaire de Grandpré
040163	Commission scolaire de Normandie
040090	Commission scolaire Prince-Daveluy
040283	Commission scolaire de Trois-Rivières
040049	Commission scolaire des Chênes
040280	Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie
040125	Commission scolaire du Haut Saint-Maurice et le comité de parents
040035	Commissions scolaires Jean-Rivard, Prince-Daveluy, Victoriaville et Warwick
040168	Commission scolaire Samuel-de-Champlain
040255	Commission scolaire Val-Mauricie
040012	Communauté du Désert
040266	Conseils centraux (C.S.N)
040335	Conseil de développement de la recherche sur la famille
040282	Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040126	Conseil du Travail de La Tuque (FTQ)
040309	Conseil régional de développement (région 04)
040286	Conseil régional de la culture du coeur-du-Québec
040275	Conseil régional FTQ
040144	Coopérative d'habitation
040021	Corporation de Développement Communautaire des Bois-Francs
040081	Corporation de Développement Communautaire Drummond inc.
040068	Corporation de Développement Économique de Baie-du-Fèbvre
040177	Corporation de Développement Économique Mékinac/Des Chenaux
040246	Corporation de développement touristique de Maskinongé
040307	Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice
040038	Corporation Jeunesse de service de Saint-Célestin
040131	Environnement Pro-Vert enr.
040270	Espace Mauricie
040134	Fédération québécoise de la faune
040285	Fédération de l'UPA de Nicolet
040303	Fédération de l'UPA Mauricie
040269	Fondation québécoise d'éducation de recherche et de philanthropie inc.
040367	Gay-Ami(e)

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040153	Groupe de défense des droits sociaux de Trois-Rivières
040025	Groupe de personnes de Victoriaville
040010	Groupe de personnes du Cégep de Victoriaville
040183	Groupe de responsables en pastorale et en éducation de la foi de la Mauricie
040214	Handicap Soleil inc.
040235	Jeune chambre de commerce Centre-Mauricie/Mékinac
040313	La Bouée inc.
040305	La Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec
040189	La maison la Nacelle de Nicolet
040259	La Séjournelle
040111	La Rose des Vents de Drummond inc.
040219	Le groupe des Cents
040141	Les amis de la vallée du St-Laurent
040101	Les Jeunes Entrepreneurs des Bois-Francis
040047	Les Mûres (groupe de femmes)
040207	Les villes du bassin de la rivière Saint-Maurice
040186	Ludolettre
040084	Maison des femmes des Bois-Francis
040401	Maison des femmes de Drummondville
040279	Mouvement action-chômage de Trois-Rivières

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040044	Mouvement justice et foi de Drummondville, Zone Pastorale de Drummondville, Mouvement des Travailleurs Chrétiens
040263	Mouvement populaire et communautaire 04 (MPC 04)
040048	MRC de Drummond
040288	MRC de Maskinongé
040138	MRC de Mékinac
040123	MRC du Haut St-Maurice
040064	MRC de Nicolet-Yamaska
040001	Municipalité de la paroisse de Plessisville
040164	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap
040064	Municipalité de Saint-Thomas-de-Pierreville
040096	Municipalité de Saint-Valère
040146	Musée des religions et Maison R. Duguay
040033	Musée du bronze d'Inverness
040004	Organisation anti-pauvreté de la Mauricie
040310	Parti québécois région Mauricie-Bois-Francs/Drummond
040166	Pivo jeunesse inc.
040020	Radio communautaire de Nicolet/Bécancour
040205	Rassemblement pour l'action municipale
040221	Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan
040143	Regroupement de promotion pour personnes handicapées 04 Sud inc.

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040082	Regroupement des Bois-Francis
040179	Regroupement des organismes communautaires de Nicolet
040277	Regroupement des organismes d'éducation populaire de la Mauricie/Bois-Francis/Drummond
040148	Regroupement des producteurs agricoles
040170	Regroupement des québécois d'adoption du coeur-du- Québec
040334	Ressource alternative Maskinongé inc.
040016	Service d'accès au travail des Bois-Francis
040145	Service diocésain de Nicolet
040274	Société des écrivains de la Mauricie
040238	Société Saint-Jean Baptiste (Georges-Émile Ladouceur)
040239	Société Saint-Jean Baptiste (Sicard-de-Carufel)
040258	Société Saint-Jean Baptiste de la Mauricie
040043	Société Saint-Jean Baptiste du Centre du Québec
040171	Société Saint-Jean Baptiste, (les Trois-Côteaux)
040216	Solidarité populaire (Centre-Mauricie/Normandie)
040247	Solidarité populaire (Région de Trois-Rivières)
040184	Solidarité Tiers-monde de Trois-Rivières
040051	Syndicat de l'Enseignement de la région de Drummondville
040034	Syndicat de l'UPA des régions de Plessisville et du Centre de la Rivière Bécancour
040185	Syndicat des enseignants(es) de la Riveraine

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040240	Syndicat des enseignants(es) des Vieilles-Forges
040298	Syndicat des infirmiers(es) de Trois-Rivières
040165	Syndicat des professeurs(es) du Cégep de Trois-Rivières
040296	Syndicat des professeurs(es) de l'UQTR
040243	Table de concertation des établissements de santé et de services sociaux de la MRC de Maskinongé
040268	Table de concertation des gais, des lesbiennes et bi-sexuels région 04
040284	Table de concertation des groupes de femmes de la Mauricie-Bois-Francis
040295	Table de concertation Jeunesse bassin de Maskinongé
040272	Table du soleil inc.
040287	Télévision communautaire des Bois-Francis inc.
040031	Tourisme Érable
040328	Tourisme Mauricie-Bois-Francis
040029	Ville de Plessisville

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040063	Allard, Bertrand - Allard Gisèle
040400	Allard, J.R.
040099	Archambault, Jacques
004098	Arpin, André
040232	Aubut, Rénald
040230	Auclair, Jacques
040383	Auclair, Jacques
040083	Auger, Gérard
040074	Baribeau, Gilles
040318	Baril, Lise
040089	Barabé, Claude
040365	Bastrash, Thérèse
040193	Beauchesne, Yves
040180	Beaudette, Alain et autres
040291	Beaulieu, Romuald
040325	Bédard, Jean
040289	Bédard, Jean-Marc
040344	Bégin, Claude
040297	Béland, Claude
040376	Béland, Denis
040336	Bélanger, Alain
040113	Bélanger, Germain
040046	Béliveau, Denis
040115	Bellehumeur, P.E.
040294	Benoît, Clément

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040405	Bergeron, André
040313	Bergeron, Céline
040103	Bergeron, Claude
040402	Bergeron, J. Clément
040278	Bergeron, Emilien
040150	Bernatchez, Jean-Claude
040204	Bernier, Martin
040354	Berthiaume, Robert
040338	Biron, Laurent
040157	Boisvert, Réal
040180	Boivin, Mathieu et autres
040223	Bouchard, Jean
040394	Bouchard, Odile
040315	Bouchard, Roch
040175	Boulay, Claude
040387	Breton, Madeleine Prud'homme, Jean-Guy
040013	Brochu, Bernard
040371	Buisson, Yves
040355	Bureau, Jacques
040086	Cadotte, Danielle/Veillette, André C.
040245	Camirand, Louis
040331	Cantin, Pauline
040341	Cassini, Jean-Guy
040174	Cermakian, Jean

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040281	Champagne-Perron, Danielle
040009	Champigny, Claude
040380	Charbonneau, Gérard
040152	Charest, Normand
040324	Charron, Donald
040055	Chassé, Michel
040342	Chatillon, Jean
040343	Chaussé, Guy
040229	Chrétien, André
040076	Cloutier, Micheline
040197	Cossette, Côme
040075	Cossette, Réjean
040382	Cossette, René
040078	Côté, Hervé
040314	Côté, Lise
040133	Crête, Jocelyn
040196	Croteau, Fernand
040132	Croteau, René
040091	Daneau, Normand
040364	De Carufel, Denis
040348	De Lafontaine, Gilles
040316	De Montigny, Joachin
040062	Deblois, André
040121	Denoncourt, Gisèle Charbonneau, Jean-Pierre

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040340	Desaulniers, Raymond
040262	Desbiens, Sylvie
040369	Deschamps, Robert
040093	Desfossés, Pierre
040199	Deshaies, Bernard
040140	Deshaies, Laurent Gagnon, Luc
040228	DeForest, Félix
040290	Deslauriers, Pierre
040069	Desmarais, Maurice
040241	Desrochers, Yves
040253	Dion, Jean-Luc
040372	Dionne, Nicole
040018	Douville, Yvon
040028	Doyon, Fernand
040373	Dubois, Christian
040112	Dubois, Gilles
040032	Dubois, Laurent
040319	Ducharme, Julien
040067	Dufresne, Nicole
040398	Duhaime, Jacques
040237	Dumont, Gilbert
040375	Dupuis, Richard
040403	Durand, Fernand
040226	Fontaine, Alphonse

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040108	Fréchette, Gérard
040109	Fréchette, Jean-Marie
040135	Gagnon, Réjean/Lacombe, Robert et autres
040017	Gagné, Victor
040224	Gagnon, Marcel
040116	Gariépy, Yves
040118	Gatien, Yves
040198	Gaudet, Réal
040370	Gauthier-Boissonneault, Annette
040149	Gauthier, Réal
040396	Gélinas, Jean-Guy
040151	Gélinas, Pierre
040326	Gélinas, Robert
040391	Giguère, Michel
040357	Gilbert, Léo-Paul
040057	Gill, Jacques
040014	Gill, Lise
040058	Gill, Monique
040122	Girard, Jean-Guy
040215	Godin, Claude
040181	Gosselin, Jean-Claude
040381	Goudreault, Frédéric
040045	Gouin, Charles
040097	Goulet, Hélène
040346	Grenier, Jean

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040349	Grenier, Paul
040379	Grenier, Serge
040218	Greiss, Roger Gélinas, Renaud
040002	Grondin, Gaétan G.
040154	Grondin, Lionel et autres
040212	Guay, Jean-Pierre (famille)
040182	Guilbert, Jean et autres
040300	Hamel, Denis
040260	Hamel, Pierre-André
040397	Héroux, Noel
040252	Janvier-Houde, Marjolaine
040299	Jason, Carol
040404	Jomini, Dorothy
040172	Kemp, Roger
040111	Kirouac, Liliane
040323	Labbé, Gilles
040329	Lachance, Paul et autres
040059	Lachapelle, Jocelyne
040059	Lachapelle, Marjolaine
040217	LaFlèche, Gaétan
040329	Lafrance, Paul et autres
040102	Lafrance, Sylvain
040358	Lambert, Lucas
040169	Lamy, Michel

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040389	Laperrière, Gisèle
040361	Laporte, Louis
040378	LaRochelle, Raymond
040066	Lavigne, Ghyslain/Moreno, Céline/Gouin, Georges-Yvon
040094	Lavigne, Jean-Denis
040233	Lavoie, Dorothé
040003	LeMay, Laurent
040208	Lebel, Gaétan
040250	Leblanc, Jocelyne Ann
040359	Leclerc, Mariel
040345	Légaré, Michel Brassard, Marie-Joelle
040366	Legrand, Josiane
040368	Lemaire, Charles
040169	Lemay, Michel
040023	Lemelin, Sylvie
040104	Lemieux, Benoît
040356	Lemire-Demers, Estelle
040202	Lemire, Raymond
040027	Lesage, Marc
040124	Lessard, Claude
040220	Lévesque, Karine

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040159	Loranger, Raymond et autres
040395	Lord, Céline D.
040377	Mailhot, Pierre
040011	Malo, Gérard
040399	Manseau, Sylvie
040393	Marcotte, Georges
040026	Marcotte, Georges-Henri
040092	Marcoux, Luc
040039	Marquis, François
040144	Mayrand, Gilles
040191	Massé, Christian
040206	Mercier, Claude
040231	Montreuil, Pierre
040162	Nadon, Fernande
040008	Nault, Jocelyn
040225	Nobert, Mario
040065	Obomsawin, Réjean/Wanda, Julian/Obomsawin, Mirya
040374	Ouellette, Suzanne
040167	Pagé, Jean-François

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040320	Paillé, Jeannot
040156	Paillé, Yvon et autres
040317	Paradis, Magella
040080	Parent, Daniel
040385	Parenteau, Robert
040006	Paul, Victor
040052	Pedneault, Richard
040337	Pellerin, Luc/Lambert, Julie
040363	Pelletier, Alain
040347	Pelletier, Conrad
040061	Pelletier, Guy
040050	Pelletier, Louise
040130	Périgny, Normand
040195	Pérusse, Omer
040077	Piché, Luc
040210	Piché, Pierre
040339	Pinard, Jules
040211	Pinel, Donald
040352	Poirier, Germain

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040386	Pouliot, Vincent
040322	Powers, Maurice
040161	Prager, Tanja
040127	Prince, André
040209	Pronovost, Armande
040330	Proulx, Gilles
040203	Proulx, Paul
040192	Provencher, Florentin
040114	Prud'homme, André
040261	Quintin, Paul-André
040187	Rainville, Gérard
040079	Raymond-Brouillette, Rita
040360	Rémillard, Liette B.
040137	Renaud, Maurice
040392	Renaud, Maurice
040332	Rheault, Denis
040190	Rheault, Jacques
040200	Richard-Bouvet, Jeannine
040073	Rompré-Saint-Amant, Armande

ANNEXE B

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS VERBALES ANALYSÉS

Numéro d'intervenant	Nom de l'intervenant
040100	Rousseau, Jean-Benoît
040194	Savoie, Louis-P.
040054	Settouche, Mohamed
040036	Talbot, Maurice
040087	Thiffault, Léopold
040120	Tourigny, Bruno
040024	Tremblay, René
040178	Trépanier, Serge
040351	Trépanier, Sylvain
040292	Trudel, Marie
040353	Trudel Potvin, Nicole
040072	Tuinstra, Jean
040362	Turgeon, Serge Vinet, François
040107	Vallée, Jean-Paul
040257	Vallières, Claude
040384	Valois, Suzanne et autres
040070	Veilleux, Réjean
040155	Verville, Eric
040388	Vincent, Roger Jr
040251	Vincent, Yvon



ANNEXE C

MINISTRES ET DÉPUTÉS INVITÉS AUX AUDIENCES PUBLIQUES

Audience de Plessisville :

M. Jacques Baril, député du Parti québécois du comté d'Arthabaska.
M. Jean-Guy Chrétien, député du Bloc québécois du comté de Frontenac.

Audience de Pierreville :

M. Jacques Léonard, ministre des Transports.
M. Michel Morin, député du Parti québécois du comté de Nicolet-Yamaska.
M. Louis Plamondon, député du Bloc québécois du comté de Richelieu.

Audience de Victoriaville :

M. Jean Garon, ministre de l'Éducation.
M. Jacques Baril, député du Parti québécois du comté d'Arthabaska.
M. Jean Landry, député du Bloc québécois du comté de Lotbinière.

Audience de Drummondville :

M. Jacques Léonard, ministre des Transports.
M. Normand Jutras, député du Parti québécois du comté de Drummond.
M^{me} Pauline Picard, députée du Bloc québécois du comté de Drummond.

Audience de La Tuque :

M. Réjean Lefebvre, député du Bloc québécois du comté de Champlain.

Audience de St-Tite :

M. Réjean Lefebvre, député du Bloc québécois du comté de Champlain.

Audience de Bécancour :

M. Jacques Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune.
M. Jean-Guy Paré, député du Parti québécois du comté de Lotbinière et délégué régional de Chaudière-Appalaches.

M. Michel Morin, député du Parti québécois du comté de Nicolet-Yamaska.

M. Louis Plamondon, député du Bloc québécois du comté de Richelieu.

Audience de Cap-de-la-Madeleine :

M. Rémy Désilets, député du Parti québécois du comté de Maskinongé.

M. Yves Beaumier, député du Parti québécois du comté de Champlain.

M. Réjean Lefebvre, député du Bloc québécois du comté de Champlain.

Audience de Shawinigan :

M. Claude Pinard, député du Parti québécois du comté de Saint-Maurice.

Audience de Louiseville :

M. Daniel Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et responsable du Fonds de développement technologique.

M. Rémy Désilets, député du Parti québécois du comté de Maskinongé.

M. Michel Bellehumeur, député du Bloc québécois du comté de Berthier-Montcalm.

ANNEXE D

Opinions des milieux d'appartenance par sujet traité

Sujets traités	Milieux d'appartenance (nombre d'opinions)																							Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
Mandat de la Commission															1									1
Appui			1	1	1								1		4	1					2		19	30
Contestation																							7	7
Avant projet de loi sur la souveraineté	9		9		4				2				1			2		1		3		61	92	
Préambule	4	3	23	4	25				6				2		3	27	3		6		15		85	206
Souveraineté	4	1	6		5				3				1			1					4		30	55
Association économique	1			4	2								1								4		18	30
Nouvelle constitution	3		28	2	15		1		1				3			5			1		13		72	144
Charte des droits et libertés de la personne	3	1	28	1			1									9			2		7		40	92
Communauté anglophone			3																				13	16
Nations autochtones							2														1		19	22
Décentralisation de pouvoirs spécifiques...	26		19	2	5				6	1		51	49		2	4		6			27	1	94	293
Autres éléments d'un projet de constitution			3			1							1										4	9
Territoire					2										1						1		6	10
Intégrité du territoire	1																				1		7	9
Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes																							9	9
Citoyenneté									2							1					2		7	12
Reconnaissance					4																		9	13
Atribution de la citoyenneté québécoise					1																		9	10
Double citoyenneté																							1	1
Monnaie	5		4		1								1			2					1		20	34
Traités					1								1		1	1					1		6	11
Alliances internationales	1		4	6	1											1			1				4	18
ONU et organismes internationaux				1																	2		3	6
Commonwealth, Francophonie, OTAN etc.	1		4	2					1							4					6		9	27
Autres			1	1																			1	3
Continuité des lois					1																		1	2
Continuité des lois et règlements fédéraux	3		3				1																3	10
Pensions et suppléments du revenu		1	2		3								1								2		9	18
Permis, licences et autorisations									1															1
Autorité judiciaire			3													2							2	7
Gestion du transfert des lois canadiennes					2				1												10		1	14
Continuité de lois, règlements et conventions du Qué.			1																					1
Accès aux écoles anglaises									1													1		2
Partage des biens et des dettes	4	1	2	1	2							1				2	1				1		24	39
Entrée en vigueur																							1	2
Dates																						1		5
Consultation par voie référendaire																						1		5
Règle de la majorité									1														3	4
Question référendaire	1		3		4						1		1						1		4	1	42	58

ANNEXE D

Opinions des milieux d'appartenance par sujet traité

Sujets traités	Milieux d'appartenance (nombre d'opinions)																							Total	
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23		
Position exprimée en regard de la loi	2	1	1						1											1				10	16
Favorable		1	4		6										2	2					9			82	106
Défavorable	2															1					3	1	24	31	
En questionnement	5		3																					25	33
Autres options constitutionnelles																								1	1
Fédéralisme renouvelé												2												4	6
Statu quo											1													3	4
Union Québec-CANada (A.D.Q.)					1																			7	8
Autres																								4	4
Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi	1		4														5				4		3	17	
Administration	10	4	9	1	1						3	1	1			1	2				4			48	85
Santé, services sociaux, condition féminine	7	27	59	1	1											10	1				14			50	170
Économie et emploi	7	5	20	2	1					1	2	2			2	2	1				24	1		62	132
Institutions		1	5														3							15	24
Aménagement et développement du territoire	4	3	8		1							4			17		1	4			2	2		35	81
Éducation	4	1	16	1	1						2		42			1					21			29	118
Relations internationales et immigration	1		1		1																			21	24
Culture, patrimoine, communication			2		2				15				1						1		3			26	50

Milieux d'appartenance

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 01. Affaires-commerce-industrie | 16. Femmes |
| 02. Aînés-Aînées | 17. Jeunes |
| 03. Association et services communautaires | 18. Loisirs-Sports |
| 04. Association et services professionnels | 19. Religieux |
| 05. Association politique | 20. Santé-Services sociaux |
| 06. Communautés anglophones | 21. Syndical |
| 07. Communautés autochtones | 22. Multi-sectoriel |
| 08. Communautés culturelles | 23. Autres (citoyens et citoyennes) |
| 09. Culture | |
| 10. Économie-Finances | |
| 11. Éducation-Sciences | |
| 12. Élus municipaux | |
| 13. Élus scolaires | |
| 14. Énergie-Ressources naturelles | |
| 15. Environnement-Faune | |

Source : Secrétariat régional, Commission de la Mauricie - Bois - Francs, mars 1985



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL .A 257 880